le saint pairais mag

retour en images sur 2016

Tournoi de foot de plage

Brocante

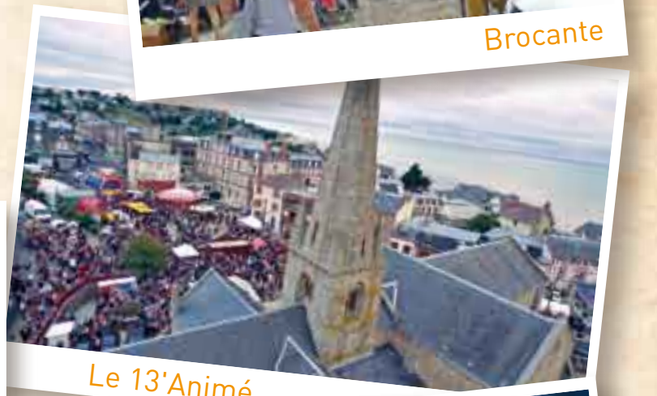
Le 13'Animé

Feu d'artifice du Casino

Les grandes bouches et les enfants de l'école Anne Frank

Jazz en Baie

Fête de la Musique

Passage du Tour de France

Joyeuses Fêtes

Festival du Cirque Second Geste

Crédits photo : Office Culturel de Saint-Pair-sur-Mer
imp 3 provinces parigny 02 33 49 02 53
Conception : Service Communication Dépôt légal à parution

PEFC
votre bulletin municipal est imprimé sur papier couché recyclé

décembre 2016
62

le saint pairais mag

Bulletin d'information de la ville de Saint-Pair-sur-Mer

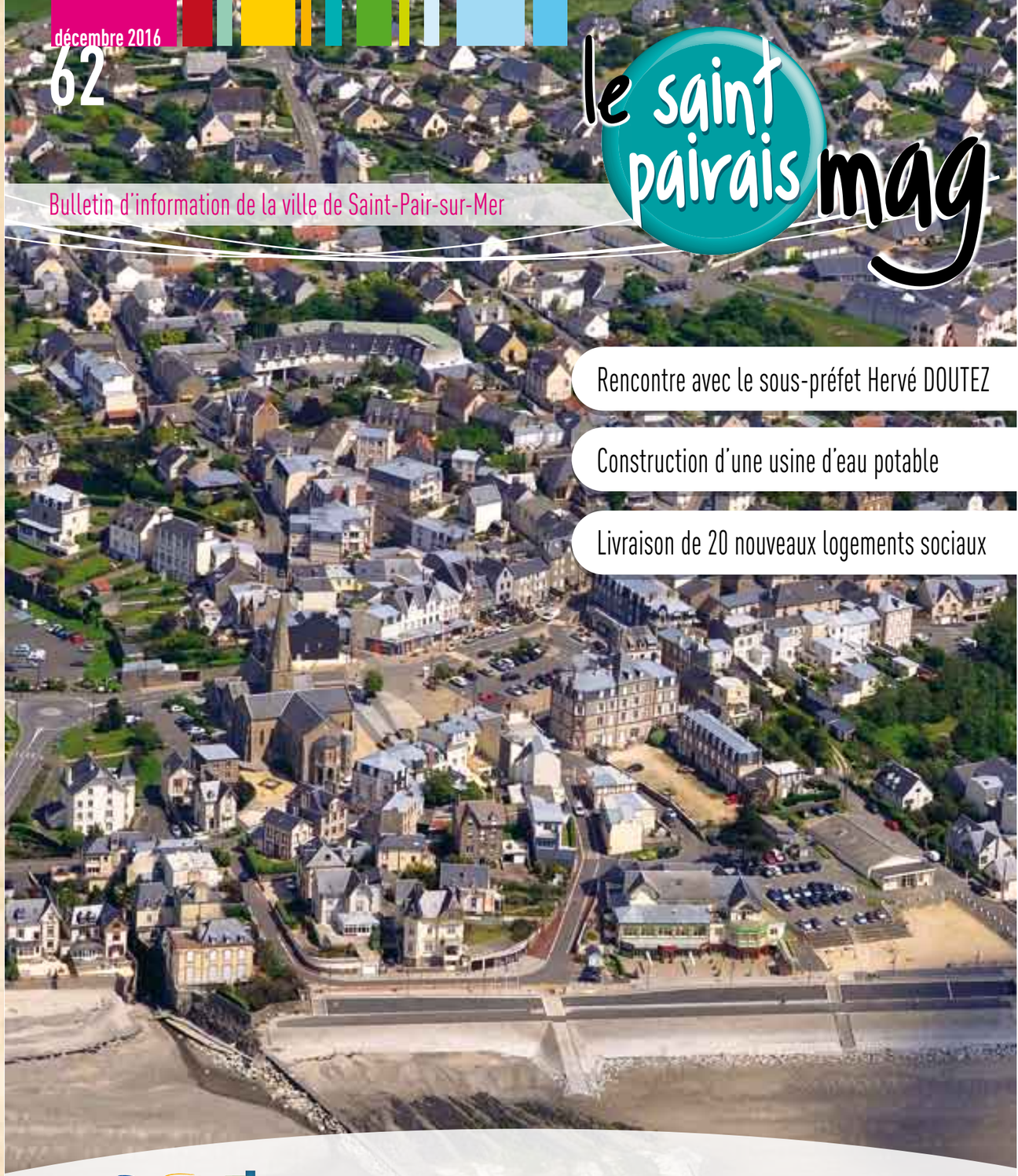

Rencontre avec le sous-préfet Hervé DOUTEZ

Construction d'une usine d'eau potable

Livraison de 20 nouveaux logements sociaux

Le Pôle de l'Eau s'implante à Saint-Pair-sur-Mer

Visite de Martine PINVILLE secrétaire d'État le 23 août 2016

Recensement de la population du 19 janvier au 18 février 2017

Projet de construction d'un établissement à vocation touristique

ça bouge !!!

Bienvenue à Gaëlle Julien

Gestionnaire à temps plein des ressources humaines depuis le 1er juillet 2016.
Elle gère la paie et les carrières des agents de la ville.

Nouveau correspondant de quartier

François MÉRIEL
22 avenue des Plages
06 74 36 01 29

Secteur 20 :
Rue de Carolles
Rue du Thar
Av. du Mont-St-Michel
Av. des Plages
Rue de Tombelaine
Rue de Cancale
Impasse du Videcoq
Av. Charlotte
Boulevard Maritime

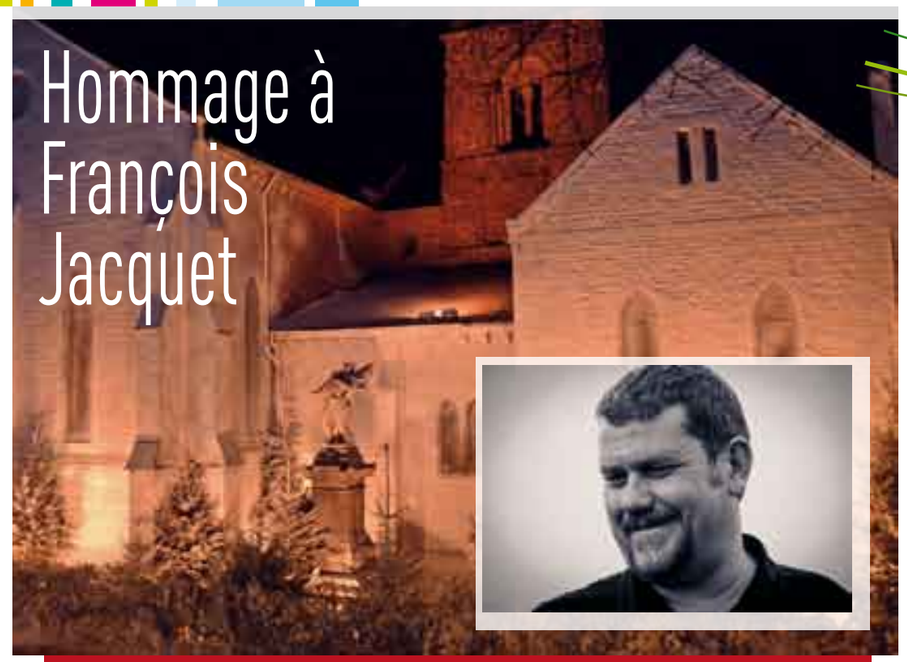

Hommage à François Jacquet

Inventif dirigeant de l'Entreprise St Pairaise Blue Effect, spécilisée dans les effets spéciaux, François nous a quitté le 17 novembre, emporté par une incurable maladie. Il nous offrait depuis 2 ans un splendide paysage de neige sur l'église pour Noël. Sa créativité, son talent, son humanisme et son perpétuel sourire vont nous manquer !"

Ouverture d'un coiffeur-visagiste Fabio Salsa

22 rue de la Mairie.
mardi/mercredi 9 h - 12 h et 14 h - 19 h
jeudi/vendredi 9 h - 19 h
samedi 9 h - 18 h
fermé le dimanche et le lundi

Surabaya Décoration vient d'ouvrir !

133 rue Sainte-Anne. Des idées déco pour la maison en provenance de Bali.
Ouvert du mardi au samedi 10 h - 12 h 30 et 14 h 30 - 19 h
dimanche 10 h à 12 h 30.

Ouverture du magasin « La Serre »

Fleurs et épicerie fine
Olivier Lejamtel
36 avenue Jozeau-Marigné.
Le magasin a ouvert le 28 juillet près de l'église, c'est le 4e magasin La Serre dans la Manche, il est ouvert tous les jours du lundi au dimanche, sans interruption le midi.

A LA MAIZ' devient... LA MAIZ'ON

Bar à vin.
Ouvert tous les jours
21 place De Gaulle.

Vœux du Maire et de la municipalité, le mardi 3 janvier 2017 à 18 h 30 salle Michel Fraboulet.

édito

Depuis maintenant près de 3 ans, je conduis l'action municipale St-Pairaise, avec les 26 autres élus du conseil, action souhaitée au profit de vous toutes et tous, et ce, dans une ambiance constructive, sereine et participative. Vous allez découvrir dans ce numéro 62 de notre bulletin municipal les divers dossiers et projets en cours, que nous portons dans les nombreux domaines d'action et d'activités qui sont les nôtres. Plusieurs projets sont d'ores et déjà en phase de réalisation ou verront leur aboutissement se concrétiser dans les mois à venir (1re pierre de la salle de sport, livraison de 20 logements sociaux au Val de Saigue, travaux divers de voieries comme la réfection et la sécurisation de la rue du Buhot et de ses trottoirs...). Vous pourrez également découvrir une présentation évoquant un projet d'équipement à vocation touristique (type hôtel), qui serait situé place Marland, à côté du Casino, projet visant à renforcer notre attractivité touristique, à créer des emplois nouveaux et à conforter la pérennité de nos commerces locaux.

Côté travaux, deux gros chantiers concernant l'eau sont en cours de réalisation sur le territoire communal. Ressource indispensable à la vie, l'eau est particulièrement présente dans l'environnement de Saint-Pair-sur-Mer, encadrée au sud par le Thar, à l'ouest par la mer et au nord par la Saigue. Les différents syndicats qui œuvrent dans le domaine de l'eau, soit pour garantir sa qualité et sa production (S.M.P.G.A), soit pour permettre de l'assainir après usage (S.M.A.A.G) soit pour surveiller la qualité des rivières et de nos eaux de baignade (S.M.B.C.G) ont décidé de se réunir dans un même pôle administratif, baptisé pôle de l'eau, en cours de construction sur la zone d'activité de la Petite Lande, à côté de la CCI. En parallèle, les travaux d'une nouvelle usine de production d'eau potable ont débuté en octobre à proximité des jardins familiaux et du Centre Equestre de Kairon. Cet équipement, dernier cri de la technologie, constitue un des éléments majeurs qui vont permettre de relier le Granvillais et l'Avranchin dans une véritable autoroute de l'eau, et ainsi garantir notre ressource en eau potable, quelles que soient les périodes de l'année. Ces deux chantiers et les ambitions qu'ils serviront vous sont présentés dans les pages de ce bulletin municipal.

L'année 2017 sera aussi une année électorale, au niveau national, avec les élections présidentielles les 23 avril et 7 mai prochain et les élections législatives les 11 et 18 juin. Plusieurs occasions données d'exprimer démocratiquement votre opinion et je ne peux que vous inciter à venir voter pour faire valoir vos idées. Pour ce faire, je vous rappelle qu'il est indispensable de venir vous inscrire sur les listes électorales, en Mairie, avant le 31 décembre 2016, sans quoi vous ne pourrez pas voter à Saint-Pair-sur-Mer lors de ces différents scrutins. En ce début d'année 2017, vous serez également tous concernés par le recensement de la population. Ce comptage des habitants, opéré tous les 5 ans est essentiel pour chaque ville. C'est en effet ce nombre d'habitants qui positionnera Saint-Pair-sur-Mer dans les diverses strates administratives et conditionne notre représentativité dans les instances décisionnelles ainsi que les aides financières versées par l'Etat pour accompagner nos investissements. Merci par avance pour l'accueil que vous réserverez aux agents recenseurs (dont vous découvrirez l'identité dans ce bulletin) et pour l'application que vous mettrez pour remplir le formulaire de recensement qu'il sera désormais possible de compléter soit sur papier soit par internet.

Autre bonne nouvelle pour finir cet éditorial. Grâce à une gestion budgétaire sérieuse, à de nouvelles recettes générées mais aussi aux économies réalisées (par exemple sur l'éclairage public), nous avons décidé, comme depuis 2012, de ne pas augmenter en 2017 les taux communaux des taxes dites ménages (impôts locaux, impôts fonciers, impôts sur le foncier non bâti).

Il me reste à vous souhaiter à toutes et tous d'excellentes et conviviales fêtes de fin d'année, entourés de ceux qui vous sont chers ainsi, qu'avec un peu d'avance, une année 2017 source de bonheur, de bonne santé et de satisfactions multiples.

Votre MAIRE, Bertrand SORRE

le pôle de l'eau s'implante à Saint-Pair-sur-Mer

Guy LECROISEY
Président du Syndicat Mixte d'Assainissement de l'Agglomération Granvillaise (S.M.A.A.G.)

Nathalie GÉNIN
Ingénieur en environnement, responsable des services du S.M.A.A.G. et du S.M.B.C.G.

Alors que la qualité des eaux de baignade focalise toute notre attention, le Syndicat Mixte de l'Agglomération Granvillaise (SMAAG) a décidé de s'installer à Saint-Pair-sur-Mer dans la zone de la Petite Lande. Ce bâtiment ne sera pas réservé à ce seul syndicat et hébergera également les services du Syndicat Mixte des Bassins versants des Côtiers Granvillais (SMBCG) et du Syndicat Mixte de Production d'eau potable du Granvillais et de l'Avranchin (SMPGA).

L'importance des enjeux liés à la qualité de l'eau pour l'avenir de nos territoires justifie pleinement la création d'un tel équipement regroupant enfin les structures qui œuvrent chaque jour dans ce domaine.
La position de la commune de Saint-Pair-sur-Mer à l'intérieur du périmètre du SMAAG et les facilités d'accès vers le territoire des collectivités membres sont les raisons qui ont conduit le syndicat à retenir la zone de la Petite Lande pour l'implantation de ses locaux.
Soucieux d'une gestion efficiente des deniers publics, les élus ont très tôt souhaité que ces locaux constituent un exemple en termes de mutualisation des moyens entre les différentes collectivités concernées.

Cette volonté de mutualiser les moyens a conduit à doter ce pôle, en plus des espaces de bureau réservés aux trois syndicats, d'un auditorium dans lequel se tiendront les séances du conseil de la communauté de communes Granville Terre et Mer.

Le bâtiment sera implanté le long de la route d'Avranches dans l'axe de la CCI selon un arc de cercle. D'une superficie de 890 m², le bâtiment sera organisé en deux parties autour de l'accueil, un espace composé de 21 bureaux situé à gauche de l'entrée et l'auditorium d'une superficie d'environ 200 m² situé à droite de l'accueil. Conçu par le cabinet ARCENO, ce bâtiment, présentera une architecture particulièrement épurée selon des lignes simples, dans lequel l'éclairage par la lumière naturelle de façon indirecte a été privilégié.
Les travaux de construction ont débuté en juin 2016 et devraient s'achever en juillet 2017 avec une prise de possession des locaux par les services au mois d'août.

Cérémonie de pose de la première pierre du Pôle de l'Eau, le 9 septembre 2016

en présence de (de gauche à droite) :

Bertrand SORRE, Maire de St-Pair ;
Guénhaël HUET, Député ;
Guy LECROISEY, Président du SMAAG ;
Hervé DOUTEZ, Sous Préfet d'Avranches ;
Jean-Marie SEVIN, Président de la communauté de communes Granville Terre et Mer ;
Gérard DIEUDONNE, Président du SMBCG ;
Claire ROUSSEAU, Vice Présidente de la Région Normandie ;
et Dominique TAILLEBOIS, Président du SMPGA.

Parlons chiffres

Le montant global de l'opération s'élève à 1 705 340,42 € HT, dont 1 398 346,67 € HT pour la construction du bâtiment.
L'Etat apporte une aide de 255 000,00 € dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).
Une subvention exceptionnelle d'un montant de 240 000,00 € est allouée par la Communauté de Communes Granville Terre et Mer, pour la construction de l'auditorium.

Avancement des travaux...

Préparation du coulage de la dalle.

Montage de l'ossature métallique du bâtiment.

Dominique TAILLEBOIS

Président du Syndicat Mixte de Production d'eau potable du Granvillais et de l'Avranchin

Pour garantir l'eau potable à tous et en toutes périodes, construction de deux nouvelles usines de prod uction interconnectées, à Avranches et à Saint-Pair-sur-Mer

Une situation à risque et une ambition forte pour demain !

Actuellement, l'eau potable du Granvillais est issue de deux usines de production situées respectivement sur les communes de Saint-Aubin-des-Préaux et de Jullouville. Ces deux usines sont alimentées par le Thar qui est historiquement sensible en période estivale et ne peut pas fournir systématiquement la quantité d'eau suffisante pour faire face aux fluctuations importantes de population. Un été sec peut être synonyme de coupure d'eau !
Par ailleurs, ces ouvrages sont vieillissants (construction en 1925 pour l'usine de Saint-Aubin-des-Préaux, 1955 pour l'usine de Jullouville) et il était important pour le territoire, de réfléchir dès à présent à la meilleure alternative envisageable qui permettrait d'assurer une eau de qualité et en quantité suffisante pour le développement du Granvillais.

De plus, l'usine d'Avranches est également vieillissante (construite en 1905) mais possède la caractéristique d'être alimentée par la rivière « la Braize » qui reste stable en quantité, même en été. Pour faire face à cette situation qui dépasse les limites administratives, de nombreuses études mutualisées ont été menées depuis 2008 par les élus des communes du pays Granvillais et de l'Avranchin. Le projet choisi est basé sur un principe simple : Mutualiser la ressource en eau issue des rivières « la Braize » et « le Thar » pour alimenter l'ensemble du territoire en eau potable.

Maquette de l'usine de Saint-Pair-sur-Mer.

En présence de, de gauche à droite :
Dominique TAILLEBOIS, Président du SMPGA ; Hervé DOUTEZ, Sous-Préfet d'Avranches, Peggy COCHAT Vice-Présidente du SMPGA et Bertrand SORRE, Maire de Saint-Pair-sur-Mer.

En pratique, il consiste en la construction de deux nouvelles usines de production d'eau potable situées respectivement sur Avranches en remplacement de l'usine existante (alimentée par la rivière de la Braize) et sur Saint Pair-sur-Mer derrière le camping de l'Albatros et à proximité du centre Equestre, en remplacement des usines de Saint Aubin-des-Préaux et de Jullouville (alimentées par la rivière du Thar).
Ces usines seront interconnectées sur près de 30 km de canalisations et seront indissociables dans leur fonctionnement afin qu'elles puissent de manière automatique assurer le respect du milieu naturel et le bon approvisionnement en eau de qualité de l'ensemble du territoire.

Ainsi, c'est dès 2014 que les élus du Granvillais et de l'Avranchin ont souhaité se regrouper au sein d'une structure publique qui aura à sa charge la compétence « production de l'eau potable » afin de mener à bien ce projet d'investissement ; c'est la naissance du S.M.P.G.A (Syndicat Mixte de Production d'eau potable du Granvillais et de l'Avranchin).
Le 25 octobre 2016, le Sous-Préfet, les élus au Conseil Départemental de la manche, les élus locaux du Granvillais et de l'Avranchin, ainsi que les représentants des diverses entreprises de travaux et des partenaires (Agence de l'Eau, services de l'état) se sont alors réunis à Avranches puis sur le site de Saint Pair-sur-Mer pour lancer officiellement ces travaux.

5 priorités majeures affichées dans ce projet

Qualité
Les nouvelles usines seront identiques et à la pointe de la technologie en terme de traitement des eaux de surface (traitements physico-chimiques suivis d'ultrafiltration). Outre l'aspect chimique des choses, cela permettra également d'assurer une stabilité de l'eau distribuée ainsi qu'une amélioration du goût. De plus, les prises d'eau actuelles vont pouvoir être rénovées et complétées de systèmes d'alerte pour détecter la présence d'éventuelles pollutions des cours d'eau. De grandes bâches de stockages seront mises en œuvre afin de pouvoir assurer une continuité de la production même en cas de pollution accidentelle de la ressource.

Quantité
Le projet consiste en la mise en œuvre de deux usines interconnectées qui peuvent se secourir mutuellement par le biais d'une importante interconnexion, stabilisée par un réservoir situé à mi-chemin au niveau de Sartilly-Baie-Bocage. De plus, la réalisation de cet axe structurant du nord au sud permet également de répondre au schéma d'aménagement départemental de l'eau potable révisé en 2008 et d'inscrire le Granvillais et l'Avranchin dans une véritable autoroute de l'eau.

Environnement
Le projet a été bâti par des bureaux d'études experts en protection de l'environnement, en concertation avec différentes associations environnementales du secteur (Manche Nature, association de défense de la Vallée du Lude...), dans l'objectif de permettre la mise en œuvre d'un investissement qui rend également ses droits à la nature. Par ailleurs, le projet traverse de nombreuses zones naturelles (Natura 2000 ; ZNIEFF1 et 2, ...) qui ont fait l'objet d'une étude détaillée dans le cadre de l'étude d'impact globale afin d'assurer la prise en compte des différentes règles de bonne pratique à respecter par les entreprises en charge des travaux.

Économie du coût de fonctionnement
Les moyens actuels mis en œuvre pour le traitement des eaux ont fortement évolués au cours du XXe siècle ce qui fait que nos actuels organes de productions sont des usines dont le coût de fonctionnement est élevé. Outre l'investissement initial important, nécessaire pour mener à bien ce projet (environ 30 millions d'euros), les coûts de fonctionnement des futurs ouvrages généreront une économie importante.

Sécurisation des ouvrages
La construction de ces nouveaux équipements très sécurisés sera également l'occasion d'assurer une bonne protection Vigipirate de ces différents sites stratégiques.

rencontre

avec M. Hervé DOUTEZ

Sous-Préfet d'Avranches

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Lundi 3 octobre après-midi, Bertrand SORRE, Maire de Saint-Pair-sur-Mer, entouré de ses adjoints, a reçu la visite de M. Hervé DOUTEZ, Sous-Préfet d'Avranches. L'occasion donnée, pendant plus de trois heures et sous un soleil magnifique, d'une visite approfondie de la ville mais aussi d'évoquer les inquiétudes liées à l'érosion du cordon dunaire de Kairon ou le sujet de la qualité des eaux de baignade, mise à mal lors de la période estivale, en cas de fortes intempéries.
Cette rencontre a également permis d'évoquer favorablement les nombreux projets portés par le Conseil Municipal, notamment la construction des 240 logements du quartier du Val de Saigue, le souhait du classement de la ville en station de Tourisme, la construction prochaine de la salle de sport ou le réaménagement nécessaire de la place de la Poste.

Les élus ont unanimement salué la disponibilité et la grande qualité d'écoute du Sous-Préfet, particulièrement soucieux de proposer l'accompagnement technique et financier de l'Etat, sur ces projets qu'il a qualifié de grand intérêt pour Saint-Pair-sur-Mer et ses habitants. Au final, une visite très constructive pour tous, que le Maire, Bertrand SORRE, souhaite voir se renouveler, au fil de l'avancée des projets évoqués.

visite

de Mme Martine PINVILLE

Secrétaire d'État en charge du Commerce de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Économie Sociale et Solidaire

La secrétaire d'État en charge du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'économie Sociale et Solidaire, Martine PINVILLE, s'est déplacée dans le pays granvillais le mardi 23 août dernier pour faire le point, avec les élus locaux et les professionnels du tourisme, sur le contrat de Structuration de pôles touristiques territoriaux (SPôtt). Sa visite n'était donc pas anodine puisqu'elle s'inscrivait dans le cadre de ce contrat qui accompagne la valorisation de l'excellence touristique des territoires, contrat signé entre le gouvernement et le département de la Manche.

Notre ville de Saint-Pair-sur-Mer s'inscrit pleinement dans les objectifs de ce contrat et dans ce dynamisme souhaité par l'État. Manche Tourisme, le comité départemental du tourisme, a d'ailleurs aujourd'hui identifié Saint-Pair-sur-Mer comme une des villes du département à fort potentiel de développement touristique. A ce titre, une enveloppe financière a été votée par le département en faveur de Saint-Pair-sur-Mer pour accompagner ce développement.
Durant le moment d'échanges en Mairie, moment de présentation de la ville, le Maire Bertrand SORRE a notamment tenu les propos suivants à la secrétaire d'Etat : « Le tourisme est essentiel pour des villes comme la nôtre et grâce à ce contrat SPôtt, nous allons pouvoir mener une étude sur le développement touristique de notre ville, pour concevoir le Saint-Pair-sur-Mer de demain, à 5 ans, à 10 ans, voire à plus longue échéance. Cela va nous permettre à terme d'améliorer la qualité d'accueil des touristes, de prévoir les aménagements urbains et touristiques nécessaires pour rendre la ville plus attractive qu'elle ne l'est déjà. A l'arrivée, nous souhaitons ainsi favoriser la pérennité de nos commerces de proximité et générer des ressources économiques supplémentaires en augmentant le nombre de touristes à venir fréquenter notre ville et le territoire de Granville terre et mer. »

Avant de quitter Saint-Pair-sur-Mer, Madame Martine PINVILLE a souhaité visiter le centre de vacances de la Porte des Iles, rue Ste-Anne puis elle a pu, sous un soleil généreux, constater la qualité des aménagements réalisés sur la digue du Soleil Couchant. En guise de conclusion, elle a remercié les élus St-Pairais pour leur accueil chaleureux et elle a également tenu à préciser : « Pour développer ici un tourisme de valeur, qui s'inscrit dans la durée, il vous faut du temps. Il faut mettre en place un accueil de qualité et bien percevoir les enjeux majeurs pour votre ville et plus largement pour votre territoire d'un développement touristique réfléchi et partagé. C'est un travail de tous les jours, où tout le monde doit se sentir concerné, population, élus, commerçants et acteurs du tourisme. Et je vous encourage vivement à réfléchir et à travailler à l'implantation d'un hôtel dans votre ville, pour prévoir d'accueillir d'autres gens que ceux qui viennent déjà ici. Je pense par exemple aux retraités, qui hors saison estivale s'ils trouvent des infrastructures de qualité, des activités ou des attractions adaptées à leurs souhaits viendront augmenter l'amplitude de la fréquentation touristique pour Saint-Pair-sur-Mer. Vos atouts sont nombreux, à vous de savoir les exploiter et les valoriser au mieux. »

La visite s'est conclue par une promenade ensoleillée sur la digue du Soleil Couchant où a été notamment évoqué le projet d'implantation hôtelière

De gauche à droite :
Guy LECROISEY, adjoint
Bertrand SORRE, Maire
Guénhaël HUET, Député
Martine PINVILLE, Secrétaire d'État
et Jacques WITKOWSKI Préfet de la Manche

Projet de construction d'un établissement à vocation touristique place Marland

La ville de Saint-Pair-sur-Mer est aujourd'hui identifiée comme une station balnéaire à fort potentiel de développement touristique, (notamment par l'Etat et le Département de la Manche, à travers la signature du contrat Spôtt, Contrat de Structuration de Pôles Touristiques Territoriaux).
A ce titre, Saint-Pair-sur-Mer va être accompagnée financièrement par le Département (à travers le Contrat de territoire 3e génération) mais aussi techniquement par le biais de Manche Tourisme (Comité départemental du tourisme) pour permettre son développement urbanistique et touristique. Ce potentiel a été conforté par les diverses instances du tourisme (notamment la Direccte) ainsi que lors de la visite à Saint-Pair-sur-Mer de Mme Martine PINVILLE, Secrétaire d'Etat en charge du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire, au mois d'août 2016.

Une ambition de classement...

Nous affichons depuis plusieurs mois l'ambition d'obtenir le classement en station de tourisme pour notre ville, label délivré par l'Etat et pour lequel nous devons satisfaire à un cahier des charges très complet, inhérent à ce classement. Pour ce faire, il faut renforcer l'attractivité de la station balnéaire notamment par une montée en gamme de l'offre d'hébergement tant dans sa nature que dans sa qualité. Dans cette optique, il apparait que notre ville manque d'un établissement d'hébergement à vocation touristique de qualité (type hôtel).

Un projet privé...

La construction et la gestion d'un tel établissement ne peuvent être portées que par le secteur privé, mais la collectivité peut faciliter les conditions d'émergence de l'initiative privée. Le rôle de la ville consiste à proposer au secteur privé les emprises foncières nécessaires à la réalisation d'un tel projet. Après étude, il s'avère que seule une implantation avec vue de mer et proche du centre-ville, est susceptible d'intéresser ces opérateurs. La place Marland constitue un espace non bâti avec vue de mer et possède des droits à construire assez importants. Elle répond donc aux critères requis. L'ajout du terrain de la salle polyvalente compléterait cette unité foncière et permettrait de disposer de près de 3 500 m² constructibles face à la mer.

Des exigences fortes imposées par la Ville...

Le Conseil Municipal en date du 4 novembre dernier a validé à l'unanimité le principe d'une telle opération sur le site de la place Marland.

Cette propriété communale constitue un bien immobilier qui pourrait être cédée après une procédure de publicité et d'information de type "appel à projets", à destination d'opérateurs immobiliers et d'exploitants touristiques. En cas de proposition concluante, le lauréat de cette procédure réaliserait alors pour son propre compte, sans prescription ni contrôle de la collectivité, un projet qui devra en toute hypothèse être compatible avec les exigences d'intérêt général formulées par la Ville – et notamment :

- L'édification d'un ensemble immobilier à vocation touristique, conforme aux dispositions du PLU – soit un plafond d'environ 2 500 m² de surface de plancher ;
- La garantie du maintien d'une offre de stationnement accessible au public, dans des conditions à déterminer par le projet ;
- La garantie du maintien d'une liaison entre l'allée de la Mer et l'allée Lecourtois ;
- L'obtention d'un prix suffisamment important pour que la ville soit en capacité de construire une salle culturelle de proximité, adaptée aux besoins des Saint-Pairais, en compensation et amélioration de la salle polyvalente Michel Fraboulet, détruite dans ce projet.

La Ville veillera à ce que ces exigences d'intérêt général soient prises en compte par les candidats, sans quoi aucune proposition ne sera retenue. Le projet lauréat bénéficiera alors d'une cession par la ville pour l'emprise bordée par un espace au nord par l'allée de la Mer et le Casino de Saint-Pair-sur-Mer, à l'ouest par la promenade du Soleil Couchant et la plage – domaine public maritime, au sud par l'allée Lecourtois et à l'est par les parcelles riveraines appartenant à des propriétaires privés.

Une procédure administrative à respecter...

Cet espace appartient aujourd'hui au domaine public communal. Il bénéficie ainsi du régime protecteur inhérent à cette qualification qui comporte le principe d'inaliénabilité de ces biens. C'est pour cela qu'il est nécessaire de déclasser préalablement cet espace, pour qu'il intègre le domaine privé de la commune avant toute mise à disposition d'un opérateur. Etant donné que l'opération envisagée aura nécessairement pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie reliant l'allée de la Mer et l'allée Lecourtois (article L 141-3 du code de la voirie routière), le déclassement doit être précédé d'une enquête publique, organisée selon les modalités prévues par les articles R 141-4 à R 141-10 du code de la voirie routière et aux dispositions du code des relations entre le public et l'administration.
Cette procédure portera sur l'ensemble de cet espace, pour valoir déclassement au sens de l'article L 2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Une nécessaire concertation...

Par ailleurs, le Conseil Municipal a décidé que le choix du projet lauréat ne s'effectuerait pas sans qu'une concertation importante ne soit menée avec la population, tout au long de la définition du projet en application de l'article L.120-1 et s. du code de l'environnement – et notamment par :

- l'information du public sur le site internet, dans le bulletin municipal et sur support papier en Mairie sur les orientations du projet ;
- l'information du public sur le site internet et sur support papier en Mairie sur les principales propositions des candidats ;
- les observations du public pourront être formulées tout au long de l'élaboration du projet par courrier adressé en Mairie ou sur un registre papier mis à la disposition du public en mairie – jusqu'à une date fixée à 5 jours avant la délibération autorisant la cession de l'emprise foncière concernée ;
- le projet lauréat pourra, si la ville le juge opportun, faire l'objet d'une présentation par ses porteurs au cours d'une réunion publique.

Une plus-value pour l'emploi et l'économie de notre ville...

L'ambition portée par le Conseil Municipal, est de renforcer l'attractivité touristique de notre ville par la construction d'un établissement à vocation touristique (type hôtel) de grande qualité pour permettre notamment de solliciter le classement de la ville en station de tourisme. Cette construction occasionnera la création de plusieurs emplois nouveaux et favorisera également, de par sa situation géographique, l'augmentation de l'activité économique et commerciale de notre ville (fréquentation en hausse dans les commerces de proximité, les restaurants, au Casino...), renforçant ainsi la pérennité de nos commerces de proximité.

Une capacité d'investissement au profit des St-Pairais...

Le produit de cette cession permettra également d'investir dans une salle culturelle de proximité, qui fait défaut actuellement à Saint-Pair-sur-Mer : la salle polyvalente qui fut indispensable à la satisfaction des besoins des Saint-Pairais durant de longues décennies, n'est plus adaptée aux nécessités de notre époque, et sa réhabilitation-mise aux normes seraient d'un coût non raisonnable. La valorisation des droits à construire cédés à l'opérateur touristique retenu, permettra d'investir dans un nouvel équipement, sans que le financement de celui-ci ne soit supporté exclusivement par les contribuables St-Pairais.
Il reste à établir le programme de ce futur équipement à vocation culturelle, qui devra permettre d'édifier une salle neuve, agréable et performante pour la satisfaction de la population, mais également pour offrir de nouvelles capacités d'accueil de spectacles vivants.
Cette réflexion, qui va être menée très prochainement, fera bien entendu l'objet d'une communication à destination de la population. Ce double projet d'un hôtel en bord de mer et d'une salle culturelle de proximité représente un vrai facteur de développement de la qualité de vie à Saint-Pair-sur-Mer. C'est en tout cas l'ambition de notre équipe municipale.

Par décision du Conseil Municipal :

Mme Sylvie YGER
Coordonnatrice Communale, sera chargée d'encadrer les 15 agents recenseurs, de veiller au bon déroulement de la collecte, et de contrôler les différents bulletins collectés. Elle sera accompagnée dans cette mission par Mme Marie-Line BOUCHAUD, coordonnatrice suppléante.

Sylvie YGER
Coordonnatrice Communale

Marie-Line BOUCHAUD
Coordonnatrice Communale suppléante

Du 19 janvier au 18 février 2017

Vous allez être recensé (e) cette année. Un agent recenseur se présentera prochainement chez vous. Il vous demandera de répondre à l'enquête sous quelques jours et vous proposera de le faire sur internet.
www.le-recensement-et-moi.fr
Il vous remettra à cet effet des codes personnels pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne les avez pas, n'hésitez pas à les demander à votre Mairie. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, vous pourrez toutefois utiliser les questionnaires papier que votre agent recenseur viendra récupérer.

À QUOI SERT LE RECENSEMENT ?

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'Etat au budget des communes ; plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. La connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire permet d'ajuster l'action publique aux besoins des populations ; décider des équipements collectifs nécessaires (écoles, maisons de retraite, etc..) préparer les programmes de rénovation des quartiers, déterminer les moyens de transport à développer...

Votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la Loi, mais c'est avant tout un devoir civique, utile à tous.

DES RÉPONSES STRICTEMENT CONFIDENTIELLES

Votre agent recenseur est tenu au secret professionnel, il est muni d'une carte officielle avec sa photo, qu'il doit vous présenter. Je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil. Vos réponses resteront confidentielles. Elles seront remises à l'INSEE pour établir des statistiques rigoureusement anonymes, conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

LE RECENSEMENT EST ORGANISÉ DU 19 JANVIER AU 18 FÉVRIER 2017

Pour faciliter le travail de l'agent recenseur, il vous sera demandé de répondre rapidement après son passage.
Je vous remercie par avance de votre participation et je suis persuadé de votre implication dans ce recensement important pour Saint-Pair-sur-Mer.

Votre Maire,
Bertrand SORRE

vos agents recenseurs
et les secteurs attribués

Marie-Christine LECHARTIER
rue des Vallées
Les Ardilliers
Le Buhot
L'Écutot (impair)
La Vallée

Anne BAUSTIER
Écutot (pair)
rte du Croissant (impair)
La Couperie
La Nicolière

Alain CARON
Bord de mer :
de la rue St-Pierre à l'Allée de la Corniche

Pauline LECOMTE
rue de Scissy
Chapelle Ste-Anne
av. Lebel (pair)
rue de la Mairie (impair)

Joël BERTHELOT-LEBRUN
Catteville (impair)
Grâce de Dieu
av. Lebel (impair)
La Croix Millet
rte de Lézeaux

Sophy GREY
Catteville (pair)
la Déganetière
la Bruyère (pair)
rue du Golf

Nicole MAISON
Kairon plage
du Blockhaus
au Poste de Secours

François MERIEL
Kairon plage
du Poste de Secours
au Pont Bleu

Dominique OUIN
Le Petit Kairon
rue de Tombelaine (impair)
Le Blanc Caillou

Régine TAILLEBOIS
La Folliotte
La Faisanderie
Kairon Bourg
Le Pont Hogris

Emmanuelle DESHOGUES
Crécey
la Chanterie
la Gicquelière
le Chesnay (pair)

Marine LETOURNEUR
La Boitardière (pair)
Les Mérais
La Maréchallerie
Le Guigeois
Le Chesnay (impair)

Jacky GUIHENEUF
Centre-ville
rue St-Michel
rue du Buhot
rue de la Mairie

Anne-Marie LE FAOU
rte de Lézeaux (impair)
place de la Gare
rue du Moulin à vent
rue des Iris
La Hervière
Lot Le Bocage

Ginette FOUBERT
La Boitardière (impair)
Le Croissant (pair)
rue des Prunus
la zac du Vallon

Un rendez-vous important pour notre ville !

Dominique TAILLEBOIS
Adjoint en charge des Travaux

le point en images sur les travaux

Guy LECROISEY
Adjoint en charge du Cadre de Vie, des Aménagements Urbains et de la Sécurité Publique

Une table d'orientation sur la digue du Soleil Couchant

Située sur la digue du Soleil Couchant, face à la mer et à proximité du Casino, une table d'orientation en forme de demi-lune, positionnée sur un socle en pierre a été mise en place par les services techniques de la Ville. Un élément décoratif et pédagogique supplémentaire pour renforcer l'attractivité de la ville et permettre aux touristes et aux habitants de mieux connaître l'histoire de Saint-Pair-sur-Mer, de découvrir la pratique de la pêche à pied et d'identifier les points de repères visibles de la côte comme les îles Chausey, la pointe de Carolles ou encore Granville.

L'allée Lecourtois s'est refait une beauté !

L'allée Lecourtois, qui permet l'accès à la mer, en passant le long de la salle polyvalente depuis le centre-ville, était très abîmée, voire dangereuse pour les piétons et cyclistes. L'usure du temps et les travaux successifs qui se sont déroulés dans cette partie de la ville avaient fortement dégradé le revêtement de la chaussée. La municipalité a donc décidé sa réfection, sur une longueur de 180 m et une surface de 700 m². Les travaux ont été confiés à l'entreprise Eurovia Granville, qui a réalisé un revêtement tri-couches. Le coût total s'élève à 6 540 €, supportés en intégralité par le budget communal.

Des poubelles et des bancs déployés sur la digue de Kairon

Soucieux d'offrir la même qualité d'accueil en centre ville mais aussi sur l'ensemble des fronts de mer et notamment sur les digues du Soleil Couchant à Saint-Pair-sur-Mer et sur la promenade André Duhamel à Kairon, Guy LECROISEY, adjoint en charge du cadre de vie a fait poser en nombre des bancs et des poubelles en inox. Forts appréciés par la population depuis leur mise en place, ces bancs facilitent le repos des promeneurs et la contemplation des magnifiques paysages. Quant aux poubelles, souhaitons qu'elles puissent inciter chacune et chacun à maintenir ces espaces partagés en parfait état de propreté.

Les travaux se succèdent rue Saint-Michel

Après des travaux nécessaires de renouvellement des canalisations servant à l'évacuation des eaux usées, commandés et financés par le S.M.A.A.G. (syndicat mixte d'assainissement de l'agglomération granvillaise), ce sont des travaux de remplacement des canalisations d'eau potable mais aussi sur les installations de gaz qui se sont déroulés en septembre, octobre et novembre.

Concernant l'eau potable, Dominique TAILLEBOIS, adjoint en charge des travaux, indique : « Ayant un contrat de délégation de service public avec l'entreprise Véolia, c'est un renouvellement qui leur incombe. Par contre, dix nouveaux branchements ont été jugés nécessaires par la Mairie dont nous supporterons le coût de 11 500 €. Ces travaux ont permis de faire disparaître les branchements en plomb pour les remplacer par des canalisations en polyéthylène haute densité qui sont électrosoudés et ne présentent pas de danger pour la santé. Nous avons ainsi changé 40 branchements sur l'ensemble de la rue ». Quant au Maire, Bertrand SORRE, il précise : « Lorsque j'ai été élu pour la première fois en 2001, il y avait encore plus de 850 branchements en plomb sur le territoire communal, et donc, en 15 années, nous aurons remplacé la quasi-totalité de ces branchements obsolétes ».
Dans cette rue St-Michel, il s'agit encore de procéder à des aménagement sur le réseau de collecte des eaux pluviales et ensuite la réfection de la voirie pourra être réalisée durant l'année 2017.

Travaux de mise aux normes des trottoirs et de sécurisation de la rue du Buhot

Des travaux successifs avaient permis de sécuriser le réseau de collecte d'eau pluviale et d'éviter les inondations chez les habitants rue du Buhot et rue Mallais puis l'enfouissement des réseaux aériens, sur toute sa longueur. Ce sont désormais les travaux de réfection de la voirie, de mise aux normes d'accessibilité des trottoirs (largeur d'1,40 m sur au moins un des côtés de voirie) et de sécurisation de la circulation des véhicules. Deux phases ont été prévues, la première du 14 novembre au 16 décembre (du carrefour des rues du Buhot et du Vieux Château jusqu'à la place de la Poste) puis une seconde tranche du 11 janvier au 24 février (de l'intersection de la rue des Hauts Vents jusqu'au carrefour des rues du Buhot et du Vieux Château). Un plateau surélevé est prévu dans chacun des 3 carrefours concernés, afin de ralentir la vitesse de circulation souvent excessive des véhicules sur cette portion de route descendante. Le montant total des travaux réalisés par l'entreprise Eurovia, basée à Granville s'élève à 245 000 € HT, montant sur lequel ont été notifiées deux subventions, une au titre des amendes de police (7 944 €) et une au titre de la DETR (26 407 €).

affaires scolaires

Annick GRINGORE
Adjointe en charge de la Jeunesse des Affaires Scolaires et Périscolaires

Françoise PACEY GASPARI
Conseillère municipale

Annaïg LE JOSSIC
Conseillère municipale

En premier lieu, nous souhaitons la bienvenue à M. Nicolas POTEL, le nouveau directeur de l'école élémentaire, avec qui nous avons entamé une année scolaire remplie de projets et de nouvelles aventures... !!!

Une priorité éducative : notre environnement

Si les mots « Sauvons la planète » résonnent dans l'esprit de chacun, nous avons souhaité mettre en avant ce slogan pour tous nos projets éducatifs.
Nous avons la chance d'avoir un environnement exceptionnel. Il est important que dès leur plus jeune âge, les enfants apprennent à le connaître, à en profiter et à le respecter.

Voici l'objectif des actions menées au cours de cette année scolaire, avec différents partenaires.

Apprendre

Comme nous le faisons depuis plusieurs années, la Mairie a établi une convention avec le centre de « La porte des îles » situé rue Sainte-Anne à Saint-Pair-sur-Mer. Chaque élève de l'école élémentaire bénéficie cette année de deux journées sur la connaissance du patrimoine maritime.

Les enseignants se sont également inscrits dans un travail avec l'aide du Conseil Départemental et l'Association AVRIL sur l'écosystème du Thar, de sa source à l'embouchure.
Le travail qui en résultera, est également un beau projet, puisque nous envisageons de faire réaliser par les enfants, un parcours pédagogique, destiné aux promeneurs sur le chemin de la Corniche, maintenant réhabilité.
A l'école maternelle, les petits ne sont pas en reste : étude de l'évolution d'un arbre aux différentes saisons et plantation de bulbes par les enfants.

Profiter

Les élèves de CM2, ont déjà effectué une sortie en mer sur la Bisquine au courant du mois d'octobre, dans le cadre du projet connaissance de la mer, projet porté par la Communauté de communes, en attendant l'initiation à la voile au dernier trimestre ; il faisait un temps superbe, les enfants ont pleinement apprécié ce moment.
Un point important dans la journée de presque tous les élèves, c'est le moment du repas. La Normandie a toujours été une région réputée pour sa gastronomie. Aussi Lydie, notre chef de cuisine sait mettre en valeur nos produits locaux. Nous favorisons de plus en plus les circuits courts, les légumes « bio » sont aussi au menu, bien-sûr, ils sont cultivés à Saint-Pair-sur-Mer chez Jérémy DURIER, agriculteur route des Mérais.

Sortie en mer sur la bisquine au courant du mois d'octobre, pour les élèves de CM2.

Respecter

A l'initiative de la commission de développement durable, une sensibilisation au tri sélectif est menée depuis le début de l'année auprès des élèves du groupe scolaire Anne FRANK ; tri des papiers et des ustensiles d'écriture en plastique. La mise en œuvre de cette action citoyenne fait intervenir plusieurs partenaires : l'école H. Wallon (IME), le centre de tri de GTM, le centre de loisirs, l'équipe pédagogique... Joël PAJAK coordonne sur le terrain la mise en place de cette action.

Avec le centre de loisirs, les enfants ont passé un super après-midi sur la plage de Kairon, très ensoleillée ce jour là, avec les membres de l'association Kairon-amitié.
Cette rencontre inter-générationnelle a été des plus agréables de part et d'autre, d'autres moments sont prévus au cours de cette année.
Les enfants de Saint-Pair, ont exprimé beaucoup d'enthousiasme et de sérieux dans leurs actions. Ils ont conscience de l'importance de l'enjeu environnemental, ils semblent investis pour participer de manière active à la préservation de notre planète. Ils sont également les ambassadeurs de bonnes pratiques, aidons les dans nos gestes de la vie quotidienne.

Joyeuses fêtes à tous.

Des containers de tri sélectif sont à votre disposition en Mairie et à l'école Anne Frank.

Studio Mathieu Geffroy

Les enfants de l'école élémentaire Anne Frank, du CP au CM2.

Annie ROUMY
Conseillère municipale
en charge de la
Médiathèque

médiathèque

L'année 2016 se termine déjà et elle a donné son lot d'animations hautes en couleurs...

Il y a d'abord eu le Salon du Handicap placé sous le signe de l'art et à cette occasion nous avons reçu dans nos murs Fred L. illustrateur de livre jeunesse pour « Les Papareils » et un groupe de musiciens de L'Ecole Intercommunale de Musique qui nous ont impressionnés en jouant du BAO-PAO.
Puis la Médiathèque a donné le coup d'envoi du passage du Tour de France au début du mois de Juin en recevant Daniel MANGEAS, voix emblématique qui nous a régalés d'anecdotes plus savoureuses les unes que les autres. Ce conteur à la mémoire phénoménale a enchanté une assistance fournie de connaisseurs réunis à la salle Michel Fraboulet. Parallèlement à cela, des objets et documents prêtés par M. CANUET ont été exposés dans la médiathèque en appui à une présentation des coureurs normands dans le Tour.
Cet été , en collaboration avec le Festival Voiles de travail, une exposition sur les pêcheries prêtée par la Maison de la Baie a révélé un patrimoine maritime très présent sur nos côtes. A cette occasion, les adultes ont pu écouter Jean-Pierre LEGOFF dans des contes et récits de la mer et les enfants ont pu entendre les histoires de « Sinbad le Marin » interprétées par Jean-Charles LENOËL.
Le 20 juillet, près de la Cabine à lire, sur la digue du Soleil Couchant se sont réunis une quinzaine d'abonnés de la Médiathèque pour échanger leurs coups de cœur en matière de lecture dans une atmosphère détendue et conviviale. Cette rencontre appelée « Vague de mots » était organisée pour la première fois par Marie-Claude CUQUEMELLE, hors les murs de la Médiathèque. Pas moins de dix huit ouvrages ont été présentés.

Une 2e édition a eu lieu le 23 novembre dans nos locaux pour la rentrée littéraire.
A la rentrée scolaire, Laurence BONAMY, notre directrice, a organisé un atelier « couverture de livres scolaires », une initiative qui sera renouvelée l'année prochaine tant l'accueil qu'elle a reçu a été enthousiaste ;
Puis, en octobre, une exposition sur la tomate, un spectacle pour enfants à la salle polyvalente, « La cuisine de Léo » et un atelier de fabrication de ketchup maison ont marqué la semaine du goût. En décembre, Alexandra PROUX a proposé une sélection de livres autour de la littérature sud-américaine.
Voilà pour le bilan de nos animations 2016 et je ne voudrais pas terminer cet article sans évoquer l'évolution du projet de mise en réseau des médiathèques de la Communauté de communes. Déjà en 2016, les tarifs ont été harmonisés et c'est maintenant la mise en place d'un logiciel commun qui a requis l'énergie des personnels des médiathèques et de Yannig HASCOUET, coordonnateur. C'est le prestataire Décalog qui a été retenu par le Conseil Communautaire du 25 octobre. Au cours de l'année 2017, le portail informatique donnant accès à tous les fonds de tous nos établissements permettra à quiconque le souhaite d'emprunter un document d' où qu'il soit. Un système de navette apportera ce document dans la médiathèque du lecteur.
Les choses évoluent donc favorablement et à un rythme qui s'accélère.
En attendant cette heureuse échéance, je vous souhaite au nom de tout le personnel et des bénévoles de joyeuses fêtes de fin d'année et formule le même vœu que tous les ans, que vous soyez toujours plus nombreux à pousser les portes de la Médiathèque.

Carnet BLEU

Nous avons la joie de vous annoncer la naissance du bébé de Justine SAUVAGE, le 10 septembre. Bienvenue à
Baptiste
et félicitations à son papa et à sa maman.

La 4G téléphonie mobile disponible sur le territoire Saint-Pairais

Mi-septembre, une réception a eu lieu enMairie, pour recevoir Sophie Le BRICQUIR, directrice régionale, en charge des relations avec les collectivités locales de la Manche, chez l'opérateur téléphonique Orange. Elle était venue pour annoncer le déploiement de la 4G d'Orange, désormais disponible sur le territoire.
Pour l'occasion, le maire Bertrand SORRE avait tenu à inviter les associations qui se servent souvent d'internet, et les correspondants de quartier pour qu'ils partagent cette nouvelle : « Orange a fait l'effort d'engager des travaux dans une commune comme la nôtre, dont la population est en pleine évolution, c'est à la fois un plus pour les habitants à l'année mais aussi l'été pour les estivants », a déclaré le maire. « La 4G permet de tout partager plus vite, tout est plus fluide et plus instantané », précise, Sophie Le Bricquir, qui a tenu à préciser : « Dans certains cas, l'arrivée de la 4G peut affecter des chaînes de télévision lorsqu'elles sont captées par une antenne râteau. Pour y remédier, un dispositif d'assistance et d'intervention a été mis en place par l'Agence nationale des fréquences. Cette assistance est gratuite et financée par les opérateurs mobiles et l'intervention se fait dans les trois jours maximum. Il suffit juste d'appeler le 0 970 818 818 ».
Et comme bien souvent, une bonne nouvelle n'arrive jamais seule, un autre opérateur, à savoir Free Mobile, s'est manifesté pour déployer lui aussi cette technologie 4G pour ses abonnés en téléphonie mobile. Les travaux de mise en place des équipements nécessaires ont débuté mi-novembre sur le château d'eau situé route de l'Ecutôt et sont planifiés pour être terminés pour la fin de cette année 2016. La mise en service interviendra rapidement, dès ces travaux achevés.

Projet de constitution d'une commune nouvelle

Débutée en 2016 et à l'initiative concertée des Maires et des élus des quatre communes concernées (Saint-Aubin-des-Préaux, Saint-Pair-sur-Mer, Saint-Pierre-Langers et Saint-Planchers), l'étude pour l'éventuelle constitution d'une commune nouvelle suit son cours. Une mission complémentaire de 6 mois a été confiée à Matthieu SOURDAINE qui avait déjà travaillé ce projet lors de son mémoire de fin d'étude pour l'obtention d'un Master 2 en économie publique.
Depuis le 1er novembre, il travaille sur de nombreuses thématiques comme les écoles, les éléments financiers, le patrimoine des communes, le personnel et les services rendus à la population, la gouvernance, l'urbanisme, la charte de la commune nouvelle, la vie associative, les correspondants de quartier...
La prochaine étape consiste en la tenue de réunions thématiques entre les élus (finances, scolaire, personnels...) et des réunions publiques seront tenues dans les semaines et mois à venir pour échanger avec la population. Viendra ensuite, au cours de cette année 2017, le temps du choix de se regrouper ou non et à quelle échelle, pour ce projet important pour notre ville, pour notre territoire et bien sûr pour la vie quotidienne de ses habitants.

Véronique ALTMAYER
Présidente de l'Office Culturel

office culturel

Second Geste 13e édition du Festival des Arts du Cirque

Une 13e édition à nouveau synonyme d'un grand succès !

Du 19 au 23 octobre, Saint-Pair-sur-Mer a accueilli 3 compagnies pour huit représentations, pour la 13e édition du Festival des Arts du Cirque. Pour leur tournée en Europe, la compagnie Nicole et Martin avait choisi Saint-Pair-sur-Mer pour leur unique date en France et a proposé 4 spectacles différents sous son chapiteau. Après la représentation de La compagnie Jupon avec son spectacle Ensemble, le cirque Poussière a pris le relais pendant 3 jours sous son chapiteau avec son spectacle La Mort aux dents. Haute voltige, domptage d'assiettes ou vélo acrobatique, les numéros de ce music-hall circassien se sont succédés tel un régal de catastrophes ratées et de manipulations abracadabrantes menées par quatre artistes farfelus, tour à tour jongleurs, équilibristes ou chanteurs d'opéra. Cette nouvelle édition a une fois de plus enchanté le public venu parfois de toute la Normandie et même de Bretagne. D'ores et déjà, l'Office Culturel prépare l'édition de 2017 qui se veut, une fois encore, ambitieuse et pleine de surprises et qui ravira les spectateurs, très attachés à la magie des arts du cirque.

Les membres associatifs présents au forum du 3 septembre.

Forum des Associations

Samedi 3 septembre, 32 associations essentiellement saint-pairaises se sont retrouvées à la salle Michel Fraboulet pour présenter leurs activités qu'elles soient sportives, culturelles ou de loisirs. Les habitants de la commune et plus largement du Pays Granvillais se sont déplacés en nombre pour collecter les informations pratiques (horaires, lieux, inscriptions) et plus largement échanger avec les bénévoles de ces associations qui œuvrent tout au long de l'année pour proposer des activités à destination des jeunes et des moins jeunes. Cette année et pour la première fois, la municipalité a affiché « complet » dès le mois de juin, preuve que ce forum est d'une réelle utilité et permet les échanges entre habitants et bénévoles.

L'association LA SAINT-PAIRAISE *Centenaire !*

Les Petits Chanteurs à la Croix de Bois à Saint-Pair-sur-Mer

Association Paroissiale
Notre Dame de la Baie
« La Saint Pairaise »

Maison Paroissiale
117 rue Ch. Mathurin
50380 St PAIR SUR MER

Samedi soir 12 novembre, le Père DAVID en sa qualité de curé de la Paroisse, s'est dit heureux d'accueillir plus de 400 personnes réunies dans son église, comme un dimanche d'été. Venues écouter Les Petits Chanteurs à la Croix de Bois. Il a remercié l'Assistance au nom de l'association « La Saint-Pairaise ». Le président Gérard DESMEULES, qui lui a succédé a précisé que ce concert est la dernière des manifestations du centenaire de son association. Il a énuméré les diverses rencontres qui se sont échelonnées depuis un an : expo, concerts, repas géant moules-frites, conférence...
Il a tenu à dire un merci particulier, à l'assistance nombreuse, mais aussi aux familles d'accueil, et plus spécialement à tous les bénévoles qui se sont investis sans faillir depuis un an. Plus de 2.200 personnes au total ont été accueillies à travers ces diverses animations.

Michel NORMAND, secrétaire.
Gérard DESMEULES, Président.

Exposition des dessins de Joseph le Dieu à l'Orangerie du Sénat

Du 10 au 21 Août, les 139 dessins de Joseph Le Dieu (1815-1880) propriétés de Catherine et Jacques MARIE, résidants à Saint-Pair-sur-Mer ont été exposés à l'Orangerie du Sénat. Esprit distingué et ami des beaux arts, dessinateur et paysagiste, Joseph Le Dieu fut membre de la Société d'archéologie, de littérature, sciences et arts d'Avranches à partir de 1847.

Vernissage de l'exposition, le 10 août 2016 au Sénat.

Son premier carnet de dessins concerne les années 1845 à 1848 et met en lumière la vie de Saint-Pair-sur-Mer en ce milieu du XIXe siècle.
Les caméras de France Télévision et la presse avaient fait le déplacement pour le vernissage à Paris et ce fut un véritable coup de projecteur sur la commune.
Au total, ce sont plus de 1 000 personnes par jour qui auront découvert un véritable reportage sur la société de l'époque.

social

Sylvie GATÉ
Adjointe
en charge
de l'Action Sociale
et de la Solidarité

Heures d'ouverture :
Du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 12 h
et de 13 h 30 à 17 h.

Permanence
de Madame GATÉ :
Le mercredi matin
de 9 h 30 à 11 h 30
et sur rendez-vous

Contact :
CCAS
Mairie de Saint-Pair-sur-Mer
02.33.50.06.50
ccas@saintpairsurmer.fr

Guislaine PUGI
Agent de la ville de Saint-Pair-sur-Mer
Sylvie GATÉ
Adjointe au Maire, chargée de
l'Action Sociale et de la Solidarité
Vice-Présidente du CCAS
Pauline LECOMTE
Agent de la ville de Saint-Pair-sur-Mer

Épicerie Sociale et Banque du Meuble

Le Syndicat Intercommunal d'Action Sociale (SIAS), qui gère l'Épicerie Sociale et la Banque du Meuble regroupe les communes de : Anctoville-sur-Boscq, Granville, Jullouville, Saint-Aubin-des-Préaux, Saint-Pair-sur-Mer, Saint-Planchers et Yquelon. Des élus représentent chacune de ces communes et siègent en comité syndical, instance dans laquelle sont votées toutes les décisions.

L'épicerie sociale est approvisionnée par :
- l'achat de produits auprès de la Banque Alimentaire de la Manche à Saint-Lô, convention reconductible au 1er janvier de chaque année ;
- « la ramasse » de produits venant des commerces locaux ;
- du jardin « OSE » ;
- de dons.

Depuis quelques mois, une réflexion entre élus, agents et bénévoles est menée sur le fonctionnement global de l'épicerie (quotient, heures d'ouverture, prescripteurs, approvisionnement, place des bénévoles), et ce, afin d'améliorer la qualité des services proposés aux bénéficiaires :
Le nombre de quotients a été augmenté, l'ouverture de l'épicerie au public est passée de 3 à 4 jours, des groupes de travail avec la participation des bénévoles ont été instaurés, des rencontres avec les différents prescripteurs organisées.
Aussi, il a été constaté depuis quelques années une baisse dans le choix des produits venant de la Banque Alimentaire de la Manche et une qualité moindre de certains de ces produits.
Lors du dernier Comité Syndical, les membres ont voté à l'unanimité la non reconduction de la convention de partenariat avec la Banque Alimentaire de la Manche ; convention qui prend fin le 31 décembre 2016. Pour autant, les collectes se poursuivront mais au profit direct du SIAS.
Banque du Meuble :
Si vous devez vous débarrasser de meubles ou d'électro-ménager, contactez la Banque du Meuble au 02 33 50 74 40.
Pour l'Épicerie Sociale ou la Banque du Meuble, les bénéficiaires règlent une part en fonction de leur quotient familial.

Aide au sport et aux activités artistiques

Nouveau

Afin de favoriser l'aide au sport et aux activités artistiques pour le plus grand nombre, le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) à compter du 1er septembre 2016, apporte une aide pour tous les enfants de la ville, âgés de 3 à 10 ans révolus, et ce, sans condition de ressources.
Cette aide se décline sous forme d'un bon nominatif de 15,00 € par enfant et par année scolaire. Ce bon est à présenter dans les clubs ou associations de Saint-Pair-sur-Mer ou du Canton de Granville ayant signé la convention avec le CCAS (si et seulement si, l'activité n'existe pas à Saint Pair-sur-Mer). Pour les familles qui ne l'auraient pas encore fait, il est toujours possible de venir retirer le(s) bon(s) au service CCAS en présentant un justificatif de domicile de moins de 3 mois et le livret de famille.

Informations

Création de l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale UDCCAS 50
Le 16 septembre, les fondateurs de l'association Union Départementale des Centres Communaux et intercommunaux d'Action Sociale UDCCAS 50, se sont réunis en assemblée générale constitutive à la mairie de Saint-Lô.
Cette association aura notamment pour missions de structurer et animer le réseau local afin de favoriser les échanges d'expériences, la diffusion et la sensibilisation aux nouveaux enjeux de l'action sociale, de représenter les CCAS/CIAS auprès des acteurs locaux.

Bénévolat
Les personnes souhaitant effectuer du bénévolat sur la commune de Saint-Pair-sur-Mer peuvent se présenter au CCAS. Un listing sera établi.

urbanisme

Laurent PETITGAS
Adjoint en charge
de l'Urbanisme
de l'Environnement
du Patrimoine
et de la Vie Economique

le quartier du val de saigue

Quartier du Val-de-Saigue : attribution de logements

La construction, par la S.A. HLM de La Rance de 20 logements à caractère social, dans le quartier du Val de Saigue, s'achève. Ces nouveaux logements, dont la programmation a été décidée par la Municipalité, s'inscrivent dans une politique affirmée de favoriser l'installation de familles et de personnes seules à revenus modérés. Les membres de la commission « action sociale et solidarité » de la Ville de Saint-Pair-sur-Mer et les représentants de la S.A. HLM de La Rance (gestionnaire de ces logements) se sont réunis le 12 octobre afin d'attribuer, en parfaite concertation les 2 pavillons et 18 appartements définis ainsi :
- 2 pavillons T4 PLUS avec entrée des locataires pour le 20/12/2016,
- 18 appartements avec emménagement des locataires pour le 15/01/2017 composés de :
  - 6 T2 PLUS et 2 T2 PLAI
  - 5 T3 PLUS et 2 T3 PLAI
  - 2 T4 PLUS et 1 T4 PLAI

Cet ensemble répond à une réelle demande de logement social toujours croissante sur notre territoire (plus de 280 dossiers en attente). La diversité de taille de ces nouveaux logements permet d'offrir une vraie mixité sociale et intergénérationnelle, ce qui est aussi un souhait affirmé de la municipalité. Elle permettra d'accueillir 20 nouvelles familles dont 11 enfants, élément essentiel pour conforter nos effectifs scolaires de l'école Anne Frank pour la rentrée 2017-2018.

Souhaitons la bienvenue à ces nouvelles familles

Sigles :
- **PLAI (Prêt locatif aidé d'intégration) : Logements destinés aux ménages les plus démunis. En dessous de 917 euros par mois pour une personne seule.**
- **PLUS (Prêt locatif à usage social) : Destiné aux classes moyennes. En dessous de 1 668 euros pour une personne seule.**

Vente de terrains à prix préférentiels pour les jeunes familles

La deuxième tranche du quartier du Val de Saigue, opération d'aménagement communale menée pour accueillir de nouveaux habitants, est en cours de commercialisation.
De nombreux terrains à bâtir, libres de constructeur sont disponibles à la vente, et parmi ceux-ci, quatorze sont réservés à des jeunes familles. Tout jeune couple ou famille souhaitant venir accéder à la propriété sur le territoire communal, près de la mer, des commerces et équipements du centre-bourg, peut être éligible à cette acquisition. Il suffit de prendre contact avec les services de la Mairie pour obtenir les renseignements nécessaires auprès de Mme Pascale CHATEL, responsable de l'urbanisme (au 02.33.50.06.50).
Six terrains sont à ce jour réservés et il reste donc encore huit parcelles à la vente, à des prix très attractifs allant de 34 000 à 42 000 € et pour lesquels une subvention de la ville, d'un montant de 5 000 €, sera automatiquement accordée. Sous réserve de remplir certains critères, il est donc possible de trouver des opportunités foncières à un tarif préférentiel, pour venir vivre à Saint-Pair-sur-Mer. Seule opération de ce type sur l'ensemble de l'agglomération, ces terrains devraient trouver preneur dans les prochaines semaines et contribuer ainsi à la nécessaire mixité sociale et générationnelle dans notre ville.

Sébastien DOLO
Conseiller municipal

ALERTE aux frelons asiatiques !!!

Frelon asiatique (environ 3 cm) — **Frelon européen** (environ 5 cm)

Le Conseil Municipal, en date du 29 septembre 2016, a validé à l'unanimité la signature d'une convention de partenariat avec la F.D.G.D.O.N (Fédération Départementale de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Manche), afin de permettre la prise en charge financière totale liée à la destruction des nids de frelons asiatiques présents sur notre territoire communal. Depuis la signature de cette convention, déjà 9 nids ont été détruits, nids situés dans des quartiers différents de Saint-Pair-sur-Mer.
Si vous constatez la présence d'un tel nid sur votre propriété, la démarche à suivre pour que cette convention s'applique (et que l'intervention ne vous coûte rien) est la suivante : signalez le nid au plus vite à la Mairie, qui prendra contact immédiatement avec la F.D.G.D.O.N. !
Ce n'est donc pas à vous de contacter directement le F.D.G.D.O.N ou une entreprise spécialisée car sans l'accord de la Mairie, l'intervention vous sera facturée et aucun remboursement ne pourra intervenir.

Attention danger !

Au delà du caractère prédateur d'abeilles, et plus largement impactant la pollinisation et la biodiversité, les frelons asiatiques peuvent aussi être responsables de piqures chez l'Homme. Les frelons asiatiques agissent en groupe et peuvent piquer à plusieurs reprises, surtout s'ils se sentent menacés et qu'ils protègent leur nid.

Ayez de bons réflexes !

Ne prenez pas de risques. Ne vous approchez pas d'un nid de frelon asiatique. Si vous localisez un nid de frelons asiatiques, n'hésitez pas à transmettre l'information à votre mairie. Ne détruisez pas les nids vous-même. Le tir au fusil dans les nids est à proscrire, car vous n'aurez aucun impact sur la colonie et vous favorisez la création de nouveaux nids.
La destruction du nid et de sa colonie doit respecter une procédure adaptée pour être efficace. L'approche du nid doit se faire avec des protections épaisses et résistantes aux piqures de frelons asiatiques. L'intervention doit être réalisée par des spécialistes !

Un programme de lutte collective

Un programme départemental de lutte collective est en cours d'organisation. Il est notamment soutenu par le Conseil Départemental de la Manche. Ce programme repose sur différents volets, notamment de prévention et de surveillance et de lutte, pour limiter les nuisances de frelons asiatiques sur les enjeux apicoles et de biodiversité, et humains collectifs (santé/ sécurité publique). Des destructions de nids pourraient être réalisées, à 3 conditions :
- qu'il s'agisse bien d'un nid de frelons asiatiques
- que la destruction réponde à un enjeu apicole et /ou humain collectif (de santé/sécurité publique).
- que la Mairie de la Commune concernée ait signé la convention de lutte collective contre les frelons asiatiques avec la FDGDON de la Manche, prenant en charge le coût de destruction du nid, en partenariat avec le Conseil Départemental.

Les nids qui ne répondraient pas aux conditions du programme de lutte collective, peuvent toujours être détruits par des professionnels à la demande du particulier, ce dernier prenant en charge le coût de la prestation.

FDGDON de la Manche
ZA Les Forges
50180 SAINT-GILLES
Tél. 02 33 05 89 89
Fax 02 33 06 97 27
E-mail : fdgdon50@fdgdon50.fr
Site : www.fdgdon50.com

LE FRELON ASIATIQUE

MORPHOLOGIE
Taille : 3 cm
Couleurs : thorax entièrement noir, abdomen aux segments bruns bordés d'une bande orangée et des pattes aux extrémités jaunes.
Dard : longueur de 0,6 cm.

NID
Sphérique et de la taille d'une balle de tennis de mars à juin. Ovoïde et jusqu'à 1 m de haut pour 80 cm de diamètre à partir de la fin de l'été.

Laurence PREVOST
Conseillère municipale

Des Saint-Pairais œuvrent pour la planète !

2e épisode

Bernard M. et sa femme sont installés depuis 4 ans dans leur nouvelle maison construite rue du Buhot.
S'ils ont choisi de construire leurs murs en Euromac 2, c'était « pour trouver un moyen d'isoler au maximum, et ainsi diminuer leur facture de chauffage ».
Bernard a beaucoup regardé internet pour arriver à ce choix. C'est dans l'Est de la France que ce procédé est développé et qu'est installée l'entreprise qui lui a fourni les matériaux. Le plus dur a été de trouver une entreprise locale, capable de construire sa maison avec ce procédé inconnu dans la région ! Le maçon est parti se former 4 jours là-bas.
Ces blocs qui s'assemblent « comme un jeu de domino », lui font un mur épais de 40 cm (15 cm de polystyrène en extérieur, une entretoise de 15 cm puis encore 5 cm de polystyrène. Le béton est coulé à l'intérieur de ce mur à la fin du montage).
Pour Bernard : « tout est arrivé, préparé et s'est monté très vite ». Il a juste choisi un maitre d'oeuvre granvillais pour le permis de construire et pour coordonner les autres entreprises. Le choix de son mode de chauffage s'est porté sur un poêle à pelée qu'il a acheté ici.

Il charge ses sacs de 15 kg tous les 2 ou 3 jours en fonction du temps.
Quand la température demandée, 19° est atteinte, le poêle s'arrête tout seul grâce à un thermostat installé dans son séjour.
Le coût de l'achat, de la pose, de l'installation, des tuyaux et du thermostat lui a coûté 6100 € ttc. Il a juste besoin d'un lieu pour stocker les sacs qu'il se fait livrer une fois par an : coût total annuel : 400 €.
Il a choisi une vmc double flux et posé des LED partout. Ses fenêtres « mixte » (pvc à l'intérieur et alu à l'extérieur) ont toute un double vitrage et même triple au nord.
Quand il calcule sa consommation d'électricité au mois , il se réjouit du faible cout : 56 € par mois ! Dans son jardin il a enterré une cuve de 4000 l pour récupérer l'eau de pluie qu'il utilise pour 3 toilettes, un lave main, un évier de garage et sa machine à laver le linge.

Si vous aussi, vous souhaitez témoigner, vous pouvez adresser un courriel, afin qu'une rencontre puisse s'organiser à laurence.prevost7@wanadoo.fr

Pêcher intelligent, pêcher durablement

C'est dans le cadre d'un partenariat noué entre Saint-Pair-sur-Mer et l'Agence des aires marines protégées (établissement public dédié à la protection du milieu marin, sous la tutelle du Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer) que 5 superbes panneaux à vocation pédagogique ont été déployés sur les bords de mer, à Saint-Pair-sur-Mer et à Kairon plage.
L'Agence des aires marines protégées (www.aires-marines.fr) porte en effet au niveau national, depuis fin 2013 et pour une durée de 4 ans, le programme « Life pêche à pied » cofinancé par la Commission Européenne et intitulé « expérimentation pour une gestion durable et concertée de la pêche à pied récréative ».
Soucieuse d'accompagner nos habitants mais également les touristes vers une pratique de la pêche à pied raisonnée et raisonnable, la Municipalité a souhaité adhérer à cette démarche visant à faire évoluer les pratiques, notamment en permettant de mieux comprendre les interactions de la pêche à pied sur les milieux littoraux, la faune et la flore.
Ces 5 panneaux, riches d'une multitude d'informations, ont été positionnés par les services techniques de la Ville à proximité des points de départ des pêcheurs à pied vers leurs lieux de pêche, à savoir rue de Scissy, rue de la Fontaine St-Gaud, parking de l'embouchure du Thar, à proximité du blockhaus de la promenade André Duhamel et à l'extrémité de la rue du Pont Bleu. Le coût total de ces 5 panneaux s'est élevé à 3 570 € TTC, montant subventionné à 80% par l'Agence des aires marines, soit un reste à charge de 714 € pour le budget communal. Une petite dépense en faveur d'une grande cause !

Concours communal des maisons fleuries

Les participants au concours des maisons fleuries.

Le 13 octobre, les 14 participants du concours communal des maisons fleuries se sont retrouvés pour la remise des prix à la mairie. Le jury, composé de Christophe LÉONARD, Guy CARUHELl, Serge PORTAIS, Claude HUE, Annie GESNOUIN, Jean GUILLAUDEUX et Véronique ALTMAYER est passé sur la commune en juillet et a été attentif au fleurissement, l'originalité, la créativité et l'embellissement du patrimoine bati qui contribuent, également, à la mise en valeur de notre commune.
Dans la catégorie maison avec jardin, la lauréate est Monique VEISTROFFER, suivie de Monique et Laurent JOUSSE et de Myriam MICHEL. Dans la catégorie « fenêtres, murs, balcons et terrasse », le premier prix revient à Christiane MARTIN, suivie de Joelle POUPART et de Chantal FRÉMONT. Dans cette catégorie, Claudine CARUHEL était hors concours car déjà lauréate l'an passé. Seule engagée dans la catégorie camping, Cécile de LA VARDE s'est vue attribuer en toute logique le 1er prix.
Pour récompenser tous les participants, la tombola a permis de gagner de nombreux articles de jardinage.

Les AL'TERRE'NATIFS

La première action de notre association a eu lieu le mardi 29 novembre après midi sur le thème des déchets. Nous comptons poursuivre notre réflexion sur ce thème, quelques temps, pour trouver ensuite des idées d'actions de sensiblisation sur ce thème : vous serez bien accueillis si vous souhaiter nous rejoindre.
Le développement durable et la protection de la planète c'est peut être aussi produire plus d'énergie propre : nous recherchons des témoignages de personnes qui ont installés chez eux des technologies productrices d'énergie electrique mais n'utilisant pas d'énergie fossile : merci d'avance si vous acceptez de nous contacter : alterrenatifs@orange.fr "

Des nouvelles de la salle de sport

Ce projet de construction d'un équipement sportif couvert, désormais porté par la Communauté de Communes Granville terre et mer, a pris du retard mais reste bien-sûr d'actualité. Le planning définitif a été validé en octobre et il prévoit le choix des entreprises pour la mi-avril 2017, puis un début du chantier à partir du mois de mai.
La démolition de la « Villa Pomme » marquera de façon très visible le démarrage des travaux. Cette année 2017 verra donc la salle de sport sortir de terre avec une prévision d'ouverture des locaux pour la rentrée scolaire de septembre 2018. Il sera dès lors possible de pratiquer son activité sportive favorite à Saint-Pair-sur-Mer, dans des équipements adaptés et de grande qualité.

Entrée du local d'accueil des adolescents, rue Mallais (à l'arrière de la salle de sports).

Esplanade à l'entrée principale du complexe sportif, par la rue de la Mairie. (29 places de parking).

2 vues d'ensemble du futur équipement, à proximité immédiate de l'école Anne Frank.

Denis CLÉMENT
Conseiller municipal
Délégué au Sport

le coin des sportifs

Centre Équestre de Kairon Plage

Dans un contexte difficile pour les centres équestres, situation économique générale, hausse de la TVA, modification des rythmes scolaire, La Fédération Française d'Equitation marque pour la première fois de son histoire un ralentissement du nombre de licenciés depuis 2012 -6,12%. La Normandie -8,61%, mais aussi la Manche -11,43% ont eux aussi enregistré une perte de licenciés supérieure à la moyenne nationale. Le centre équestre de Kairon Plage à su échapper à cette tendance générale et affiche à contre-courant entre 2012 et 2016, une hausse de 19,18%, avec un taux record d'augmentation entre 2015/2016 de 26,70%.
La recette n'est pas miraculeuse, elle s'explique certainement à travers une stratégie simple :
• Développement d'un sport de masse accessible à tous ;
• Ouverture de créneaux aux enfants de la commune à travers les TAP, équitation scolaire ;
• Développement d'une activité touristique en harmonie avec les objectifs de la commune ;
• Développement d'une activité sportive et de compétition ;
• Amélioration des infrastructures.
Cette stratégie, n'a pu être développée par son Directeur Patrice COTTIN qu'avec la complicité de Christelle CIASCHI, 37 ans, enseignante d'équitation recrutée en avril dernier. Ces deux-là se connaissent bien puisque Christelle était déjà l'élève de Patrice à Nice ou elle pratiquait la compétition, lorsqu'elle avait à peine 8 ans. Sa passion l'a rapproché de la Normandie il y a quelques années et Christelle a suivi une formation d'animateur Poney au centre équestre de Kairon, est retournée à Nice pour passer son BPJEPS et est maintenant de retour à Kairon pour le plus grand bonheur de ses cavaliers qui apprécient particulièrement sa technicité, gentillesse et sa disponibilité.
Côté compétition, les objectifs pour 2017, visent clairement les championnats de France pour Laure Bouchereau qui bénéficie cette année du retour d'un excellent poney « RUSH DE LA BAIE » qui avait été formé à Kairon et pour Abigael LE ROUX avec QUEEN OF CUILCAGH, couple qui s'améliore au fil des saisons. Ces deux jeunes cavalières marcheront certainement sur les traces de Léo Paul POZZO formé au club jusqu'en 2014 et qui vient d'obtenir le titre de champion de France 2016 du plus haut niveau poney. Léo Paul, sélectionné en équipe de France pour la première fois a terminé d'autre part à la 13 ème place du Championnat d'Europe, se classant meilleur Français, un motif de satisfaction et de fierté pour le centre équestre de Kairon.
Le haut niveau intéresse aussi le centre équestre de Kairon et « VERITE », une jument poney D de 7 ans, est soigneusement préparée à cet effet. VERITE a démontré en août dernier au Normandie Horse Show, toute se qualités sur les épreuves de « futur élite ». Propriété du centre équestre, VERITE attend patiemment le cavalier qui la montera dans les catégories AS PONEY.
L'année 2017 sera tournée à nouveau vers le sport de masse, la compétition, le tourisme avec de nouveaux projets d'amélioration des infrastructures.

Les brèves du Tennis de Table

Accession de l'équipe Féminine 1 en Nationale 3.

Pour les pongistes Saint-Pairais, la saison sportive officielle a débuté mi-septembre, mais pour les dirigeants il n'y aura eu aucun répit entre la fin de saison 2015-2016 et cette nouvelle, avec de multiples organisations dont 5 tournois estivaux mais aussi la gestion du club. Ainsi 11 nouveaux joueurs sont venus rejoindre le club dont deux numérotés 867 et 887 Français. Le club compte désormais 146 licenciés, le plaçant 2e club Normand derrière le CAEN TTC. 11 équipes masculines dont une Nationale 3 ; 4 équipes en régionale et 3 féminines dont l'équipe fanion en pré-Nationale ont été engagées. Avec un total de 14 équipes seniors, soit 55 joueurs à chaque tour de championnat, le club est devenu numéro 1 régional en nombre d'équipes engagées.
6 joueurs dont 4 jeunes évoluent également en individuels au niveau National dont Aurélien Pasquette en National 1.

Les brèves du l'USSP

• Hausse des licenciés à notre belle école de foot avec actuellement 118 jeunes contre 105 la saison précédente.
• U9 ANS (36 licenciés) : les plateaux du samedi matin ont repris mi-septembre , avec une organisation sur le terrain du Croissant et la réception de 16 équipes. Le plaisir est au rendez vous pour ces jeunes pousses.
• U11 ANS (27 licenciés) : - l'équipe 1 a su atteindre le plus haut niveau dès le mois d'octobre et affronte les meilleures équipes du département jusqu'aux vacances de Noël.
l'équipe 2 , dans un niveau inférieur , montre une réelle évolution notamment dans le jeu collectif. Une 3è équipe est à prévoir en janvier 2017 avec l'intégration de quelques U9 ans.
• U13 ANS (18 licenciés) : les 2 équipes sont constituées en entente avec Saint Jean des Champs , et engagées à 2 niveaux différents permettant aux jeunes de progresser à leur vitesse. Une 3è équipe constituée majoritairement de féminines du Pays Granvillais a vu le jour dernièrement.
• U15 ANS (13 licenciés) : - cette équipe est en entente avec Saint Jean des Champs et Granville. 1ère lors du Championnat de brassage avec 3 matchs / 3 victoires , cette équipe est montée en 1re série. C'est un bilan honorable depuis le début de saison pour ces jeunes qui totalisent 5 victoires pour 2 défaites avec 31 buts marqués et 3 encaissés.
• U18 ANS (24 licenciés) : - Bilan mitigé pour cette équipe avec 2 victoires et 4 défaites en championnat de District et un match nul en challenge Départemental. L'équipe progresse mais manque de régularité. Elle est actuellement en milieu de tableau en championnat où le maintien est bien entendu son objectif principal.

Les brèves du Tennis Club

• La rentrée s'est bien déroulée au sein de l'école municipale de Tennis. En effet , et à ce jour, ce sont 135 jeunes inscrits contre 139 la saison dernière avec 7 heures d'enseignement hebdomadaire.
• Un nouveau professeur est arrivé , Sébastien PROVOST, en remplacement de Bruce GORREGUES.
• Le club a concrétisé son projet sportif d'accéder au championnat National d'ici à 3 ans avec l'officialisation de la venue de deux "joueurs pointure" classés respectivement 1/6 et 3/6.

L'équipe 1 Masculine se maintient en Nationale 3.

Le 25 septembre, lors du TOP Normandie à BOLBEC, épreuve regroupant les 8 meilleurs jeunes de chaque catégorie de l'ensemble de la Normandie, les 3 jeunes représantants Saint Pairais Aurélien PASQUETTE, Miantsa PIRET et Miaro PIRET ont obtenu deux médailles d'argent et une de bronze.
De bons résultats, fruit du sérieux des joueurs et de l'excellent travail réalisé par les deux entraineurs salariés du club Clément DROUET et Julien PASQUETTE.
Pour cette première partie de championnat, les objectifs de début de saison ont été dépassés. En effet, l'équipe 1 Masculine se maintient en Nationale 3 et surtout, l'équipe 1 Féminine accède pour la première fois dans l'histoire du club, au Championnat de France Nationale 3.
Tous les résultats et commentaires à suivre sur le blog du club : http://pongistes-stpairais.over-blog.com/

Cérémonie d'inauguration de l'éclairage du stade du Croissant

Suite aux travaux de mise en œuvre de l'éclairage du stade (c'était une promesse de la municipalité pour le début de mandat), Saint-Pair-sur-Mer possède désormais des installations sportives dédiées au football de grande qualité, qui doivent permettre au plus grand nombre d'enfants et d'adultes de pratiquer leur passion et leur sport de prédilection dans les meilleurs conditions. C'est aussi cela le bien vivre à Saint-Pair-sur-Mer !

De gauche à droite : Claire ROUSSEAU, vice-présidente de la Région Normandie ; Sylvie GÂTÉ, conseillère départementale ; Guénhaël HUET, député ; Bertrand SORRE, maire ; Philippe BAS, Président du Conseil Départemental de La Manche ; Joseph LEBOUCHER, bénévole du club ; Anaëlle CHRÉTIEN, Miss Manche 2016 et Patricia LECOMTE, conseillère départementale.

La rencontre sportive

Le 27 juillet 2016 était jour de fête au stade de football du Croissant, pour l'inauguration de l'éclairage du terrain d'honneur. Dans l'enceinte très remplie du stade, ce sont plus de 1000 spectateurs qui ont assisté à cette affiche de gala, lors du derby manchois, opposant l'US Granville (club fraichement promu en CFA) à l'US Avranches (National). Finalement, la rencontre a vu la victoire méritée des favoris sur le papier, à savoir les Avranchinais par 2 buts à 0. Une magnifique soirée de promotion du football lors d'un match joué dans un excellent esprit. Et de l'aveu de tous, une parfaite organisation portée conjointement par les bénévoles de l'US Saint-Pair-sur-Mer et les services de la ville, prouvant une réelle capacité à organiser des rencontres sportives de haut niveau, en réunissant le gratin du football départemental.

Le coup d'envoi a été donné par Anaëlle CHRÉTIEN, Miss Manche 2016 et Denis CLÉMENT, actuel entraîneur de l'US Saint-Pair-sur-Mer mais aussi ex-joueur de l'US Granville puis de l'US Avranches. A noter qu'une minute d'applaudissements a été effectuée, juste avant le coup d'envoi de ce match, en mémoire des victimes des attentats de Nice et de Saint Étienne-du-Rouvray.

Les personnalités présentes

Parmi l'assistance très nombreuse, il faut noter la présence d'un grand nombre de personnalités à savoir : Philippe BAS sénateur et président du Conseil Départemental de la Manche, Guénhaël HUET député, Claire ROUSSEAU Vice Présidente de la Région Normandie en charge du sport, 6 conseillers départementaux Sylvie GATE, Jean-Marc JULIENNE, Catherine BRUNAUD-RHYN, Antoine DELAUNAY, Patricia LECOMTE et Alain NAVARRET, Jean-Marie SEVIN président de la Communauté de Commune Granville terre et mer, Dominique BAUDRY Maire de Granville, David NICOLAS Maire d'Avranches, Pierre LERESTEUX président de la Ligue de Basse Normandie de football, Jean-Pierre LOUISE président du district de football de la Manche, Gilbert GUERIN président de l'US Avranches Mont-St-Michel, Jean-Claude BOUTON président de l'US Saint-Pair-sur-Mer et bien entendu Bertrand SORRE, Maire de Saint-Pair-sur-Mer entouré de plusieurs élus du Conseil Municipal.

Les travaux réalisés

L'éclairage du stade (4 pylônes avec 4 projecteurs par pylône pour un éclairage de 205 Lux) a été homologué par la Fédération Française de Football et permet de jouer des rencontres au plus haut niveau régional (division d'honneur). Il a été conçu et réalisé par l'entreprise Cegelec de Granville pour un coût de 96 500 €, de même que le panneau d'affichage électronique du score pour un coût de 7 500 €. De plus, la sonorisation du stade, réalisée par l'entreprise Contact, a coûté 6 200 €. Au total, la ville a dépensé la somme de 110.200 € pour ces travaux.

En parallèle, les subventions suivantes ont été obtenues pour aider au financement de ce projet :

- 15 000 € de la Fédération Française de Football dans le cadre du programme Horizon bleu 2016, lié au championnat d'Europe de Football qui s'est déroulé en France en juin dernier ;
- 15 000 € de la part du député Guénhaël HUET, au titre de sa réserve parlementaire ;
- 7 136 € du Conseil Départemental de la Manche, dans le cadre du contrat de territoire.

Un dirigeant à l'honneur

A noter également que durant cette soirée, Joseph LEBOUCHER, dit Jojo, dirigeant du club depuis sa création en 1979 (soit 37 ans) et président pendant 16 ans (de 1989 à 2003 puis de 2014 à 2016) a été mis à l'honneur. La tribune porte désormais son nom et un panneau a été dévoilé en présence des personnalités. Une juste reconnaissance d'un exemplaire investissement au profit de sa passion de toujours, le football. Merci et bravo Jojo !

Hommage national aux Harkis et commémoration des combats de Sidi-Brahim

C'est en présence du député Guénhaël HUET, des conseillers départementaux Sylvie GATE et Jean-Marc JULIENNE et de nombreux élus locaux que s'est déroulée le dimanche 25 septembre l'hommage national aux Harkis ainsi que la cérémonie de commémoration de la bataille de Sidi-Brahim. Orchestrée par Lucien METIVIER, Saint-Pairais et président de l'Amicale des chasseurs (nom donné aux combattants de cette bataille de Sidi-Brahim qui s'est déroulée du 23 au 26 septembre 1845), la cérémonie a rassemblé une foule nombreuse et respectueuse sur le parvis de l'église, place De GAULLE. Bertrand SORRE, Maire de Saint-Pair-sur-Mer, a lu le texte du secrétaire d'Etat en charge des anciens combattants et de la mémoire, rendant hommage aux Harkis, ces soldats algériens enrôlés dans l'armée française pour lutter contre le FLN pendant la guerre d'Algérie. Puis Jean-Michel POUILHE, également Saint-Pairais et maître de cérémonie a lu le récit des impitoyables combats de la bataille de Sidi-Brahim où la bravoure et l'abnégation des chasseurs et hussards ont inspiré le respect de tous les présents.

11 novembre, perpétuer le devoir de mémoire

Cérémonie du 11 novembre à Kairon.

En ce 11 novembre 2016, la population Saint-Pairaise a, une fois de plus, tenu à exprimer sa reconnaissance aux anciens combattants. En présence de Sylvie GATÉ, Conseillère Départementale, c'est en effet devant un public très nombreux, les élus du Conseil Municipal et entouré d'une vingtaine d'enfants de l'école Anne Frank que le Maire a lu le discours du Secrétaire d'État en charge des anciens combattants et de la mémoire. Juste avant ce discours, plusieurs textes relatant les conditions terribles vécues par les soldats de cette 1re guerre mondiale ainsi que des lettres écrites par les « poilus » à leurs familles ont été parfaitement lus par les enfants, préparés par leur enseignant M. MAUBOUSSIN, ajoutant ainsi beaucoup d'émotion à la solennité de cette cérémonie patriotique. La Marseillaise entonnée par l'ensemble des présents a accompagné ce très bel exemple de l'indispensable devoir de mémoire.

Trois employés municipaux à l'honneur

Samedi 10 septembre, la foule composée des familles, collègues et amis, est venue en nombre pour assister et s'associer à la remise de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale à trois de nos employés communaux. Entouré de Claire ROUSSEAU, Vice Présidente du Conseil Régional de Normandie, de Sylvie GATE, conseillère départementale, de nombreux élus du Conseil Municipal mais aussi des deux anciens Maires de la Ville, Jacques OLIVIER et Albert NOURY, le Maire actuel, Bertrand SORRE a tenu à mettre en avant l'investissement important et le souci du service public qu'il constate chaque jour dans le travail réalisé par l'ensemble des employés municipaux.

Joël PAJAK
Policier municipal depuis 1996, est salarié de la ville de Saint-Pair-sur-Mer depuis 2000 et il a reçu la médaille d'Argent pour 20 ans de service.

Sylvie YGER
Entrée à la Mairie en 1985, est responsable de l'Etat Civil, des Elections et de la gestion des cimetières. Elle a reçu la médaille de Vermeil pour 30 années au sein de la collectivité.

Pascale CHATEL
Responsable du service Urbanisme a connu les 4 derniers Maires de la ville et pour 35 ans au service de la collectivité locale a reçu la médaille d'Or.
Le Maire a successivement évoqué la carrière et les nombreuses qualités de ces trois médaillés et s'est dit enchanté de pouvoir compter sur des agents de cette valeur et sur leur engagement pour favoriser le bien-vivre à Saint-Pair-sur-Mer. Emotion et applaudissements nourris ont rythmé cette conviviale cérémonie qui s'est bien entendu terminée par le traditionnel partage d'un verre de l'amitié !

Trois citoyens décorés de la médaille de la Ville

Ce même samedi 10 septembre, trois habitants ont été décorés de la médaille de la Ville de Saint-Pair-sur-Mer, pour leur investissement au sein du conseil municipal comme dans les associations locales.

Guy BARBET
Habitant la commune depuis 1949, il est donc Saint-Pairais depuis 67 ans. Véritable mémoire de l'évolution de notre ville, il est intarissable sur les divers projets réalisés au fil des années. Salarié puis dirigeant de l'entreprise familiale de vente de boissons avec son épouse Pierrette, puis propriétaire de la librairie autrefois située dans les locaux actuels de la Caisse d'Epargne, il a également été conseiller municipal et a toujours participé à la vie associative locale. C'est en effet un bénévole de tous les instants et depuis toujours, dans de très nombreuses et diverses associations, comme St-Pair Vivum, les Amis du Vallon ou les anciens combattants qu'il préside encore aujourd'hui. « Un homme toujours souriant, plein d'humilité et au service des autres », insiste le maire.

Marie-Louise DELAMARE
Saint-Pairaise depuis 45 ans, sa carrière professionnelle a toujours été tournée vers les jeunes et l'enseignement, elle suivra une formation de professeur à Limoges et en sortira normalienne. Mais ce qu'il faut aussi retenir, c'est son implication dans les associations locales notamment au sein de St-Pair Vivum et surtout infatigable bénévole à la Médiathèque où elle aime partager sa passion pour les livres. Férue du patrimoine local, elle est également l'auteur en 2007 d'une publication intitulée « Le Petit Train de la Côte 1908-1935 ».

Yvette REGNAULT
Elue pendant trois mandats aux côtés de Jacques OLIVIER, comme adjointe aux affaires sociales, entre 1995 et 2008 avec, entre autres, la gestion de 80 aides à domicile, Yvette Regnault a beaucoup apporté à la vie St-Pairaise. « Ce sont des années qui ont beaucoup compté pour moi. Nous avions une équipe sympathique, beaucoup de contacts avec les agents et les élus », confie la médaillée. Présidente également pendant de nombreuses années d'une association de défense du consommateur, membre du conseil départemental et national de la confédération syndicale des familles, trésorière de la Saint-Pairaise, elle a toujours été là pour « servir l'autre », sans jamais compter ni son temps ni son énergie.

Les nouveaux arrivants accueillis par la Municipalité

Deux fois par an depuis 2008, la Municipalité organise une cérémonie afin d'accueillir les nouveaux arrivants et de faire plus ample connaissance. Pour cette édition d'automne, ils étaient 87 conviés à venir en famille. « Cette cérémonie d'accueil doit être pour vous tous une belle occasion de rencontrer et d'échanger avec vos élus, les correspondants de quartier et les présidents ou responsables d'associations dans un seul but, celui de faciliter votre installation et votre adaptation à votre nouveau lieu de vie, a précisé le Maire Bertrand SORRE. Je crois pour ma part beaucoup en l'importance de créer du lien social entre les habitants, pour éviter l'isolement et le désarroi. Quoi de plus normal que de se dire bonjour et de prendre fréquemment des nouvelles de ses voisins… ».
Une fois le discours de présentation de la ville et de bienvenue prononcé, c'était au tour des nouveaux arrivants de se présenter. Venant de Chartres, Paris, Dreux, Toulouse, Nantes ou Aix-en-Provence mais aussi du Val St Père, St Hilaire du Harcouët ou de Carolles, tous ont dit leur grande satisfaction d'avoir choisi notre commune. Ils y apprécient son calme, son entretien et sa grande qualité de vie et avouent y avoir trouvé de nombreuses associations dynamiques, des équipements publics accueillants ainsi que des commerces de qualité. Tous ont finalement reçu un porte clé à l'effigie de la ville mais aussi une pochette d'accueil, remise par Véronique ALTMAYER, adjointe au Maire, dans laquelle le plan de ville, le guide des associations mais aussi le guide du Routard « Pays de la Baie du Mont St Michel » leur fourniront tous les renseignements nécessaires à une rapide et agréable adaptation à notre ville.

De nouveaux arrivants visiblement heureux de leur récente installation à Saint-Pair !

UNE PREMIÈRE POUR LE DON du SANG

Pour la première fois, Saint-Pair-sur-Mer a accueilli une collecte de sang cet été, le jeudi 18 août. Cette collecte s'est déroulée à la salle polyvalente Michel Fraboulet et les donneurs ont répondu nombreux présents, à la grande satisfaction de Marcel LECOUFLE, Saint-Pairais et président des donneurs de sang pour le pays Granvillais. À la fin de l'après-midi, 111 donneurs étaient venus faire ce précieux don, nombre globalement identique aux collectes réalisées à Granville, Donville ou Yquelon.

Satisfaction aussi d'avoir accueilli des vacanciers et des jeunes, en plus des donneurs habituels et surtout de nouveaux donneurs (14 premiers dons).
Dix collectes ont lieu durant l'année 2016 sur le territoire de Granville et la date du mercredi 16 août 2017 est d'ores et déjà retenue pour accueillir à nouveau une collecte à Saint-Pair-sur-Mer.
A noter dans vos agendas !

Contact :
M. Marcel LECOUFLE - 02 33 50 64 54.

paroles des élus de la minorité municipale

L'article L 2121-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales impose de réserver un espace d'expression aux conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale.

Réaménagement de la Place Marland : le TEMPS DE LA REFLEXION. Nous avons entendu :
- des arguments financiers et économiques : la nouvelle salle polyvalente serait « financée » grâce au rachat du terrain par le promoteur de l'hôtel et cette opération générerait des emplois et favoriserait la dynamique commerciale
- des arguments touristiques, avec le label de station de tourisme, engendrant une plus grande fréquentation de visiteurs. Nous ne sommes pas, bien sûr, opposés à ce type d'arguments tout à fait recevables, mais :
- devons nous nous séparer de cet espace public communal, le seul qui nous reste au bord de mer, espace qui permet d'ouvrir la promenade « bord de mer » vers l'intérieur et le centre-ville ?
- cet espace peut-il accueillir un si grand hôtel, avec deux parkings souterrains ce qui amènera dans ce secteur un flot de voitures supplémentaires, alors que l'accès et la sortie sont déjà problématiques ?
- enfin un projet de grande envergure ne doit pas, de notre point de vue, occulter nos besoins en travaux d'entretien des voieries ou des bâtiments communaux (par ex : poser des fenêtres à double vitrage pour économiser l'énergie) .

Il y a peut-être d'autres pistes à étudier .. Nous regrettons qu'une étude d'ensemble du secteur n'ait pas été faite quand la promenade du bord de mer a été réaménagée, avec une réflexion sur le devenir de la salle polyvalente et de la place.
Les Saint-Pairais et les associations de la ville ne pourraient-elles pas collaborer à élaborer un tel projet de réaménagement ? :
Une nouvelle salle Culturelle ? :
Posons la question aux Saint-Pairais, sur son lieu d'implantation, là ou ailleurs, et sur ses futures destinations et tout autant pour l'aménagement de la place. Une consultation collaborative de la population est toujours gage de réussite pour un bien vivre ensemble , ultérieur. Les intérêts économiques peuvent- ils être les seuls moteurs de choix politiques ou , le bien vivre des citoyens est-il tout aussi important, voire primordial ? L'enquête publique autour de ce projet et les débats seront les moments à ne pas manquer pour s'exprimer. Nous vous encourageons tous, à y prendre part.
Nous avons du temps pour la réflexion puisque ce projet n'est envisagé que pour le prochain mandat, voir le suivant ; alors prenons ensemble un temps de réflexion avant d'agir .
Le débat est ouvert !

Que nos meilleurs vœux accompagnent chacun en cette nouvelle année.
Gérard Desmeules, Laurence Prévost, Jacques Olivier, Sophie Pacary

Avis Pratique

Mairie
255, rue de la Mairie - 02 33 50 06 50
mairie.stpair@wanadoo.fr
www.saintpairsurmer.fr

Office Culturel 02 33 70 60 41
officeculturel@saintpairsurmer.fr

Bureau d'information Touristique
71 place De Gaulle - 02 33 50 52 77

Médiathèque
place de la Gare - 02 33 90 41 22
mediatheque.stpair@orange.fr

Police Municipale 274, rue de la Mairie
02 33 50 09 60 - 06 75 21 44 90

Postes de secours (en juillet et août)
Kairon 02 33 50 31 61
Saint-Pair-sur-Mer 02 33 50 33 82

Maison paroissiale
rue Ch. Mathurin - 02 33 50 06 63

Santé et services
Hôpital de Granville : 02 33 91 50 00
Pompiers : 18
Appel d'urgence Européen : 112
Samu : 15 - Police : 17
Pharmacie
Antoine & Coudrin : 02 33 50 06 43

Médecins
Dr BAUSTIER et Dr LAMY
57 pl. de la Gare - 02 33 50 72 07
Dr CHAIGNEAU
14 r. Ste-Anne - 02 33 50 61 61
Dr KESHVADI et Dr MOLÉ-MÉQUIN
437 rue du Vieux Château - 02 33 50 13 62

Infirmiers(ères)
Mmes L. GERMAIN et LETELLIER
12a, rue de la Plage - 06 59 88 05 01
Mmes FAURE et KESHVADI
437 rue du Vieux Château - 06 08 21 72 05
Mmes FINCK, FOUBERT et GARNIER
14, rue Ste-Anne - 02 33 51 36 87
Mme MH. MOULIN - 02 33 61 04 26

Centre de soins Actions Santé
Centre de Soins Infirmier Saint-Michel
59 rue St-Michel - 02 31 43 89 52

Dentistes
Dr JUIN et Dr ROPARTZ
5, rue des Alizées - 02 33 50 20 20
Dr PIEL
161, rue Sainte-Anne - 02 33 91 74 44

Kinésithérapeutes
Centre AQUASANTÉ
31 rue Ampère - 02 33 69 31 46
M. Frédéric VOUILLOUX
96 rue Ch Mathurin - 02 33 50 55 00
M. Clément JANNEQUIN
Les Fougères
68 rue de Scissy - 06 89 31 73 36

Ostéopathe
Sophie VALLANTIN
76, rue Saint-Michel
07 68 12 66 06
svallantin.osteo@gmail.com

Pédicures podologues
Mme S. PONCELET-DUVAL
Villa St-Henri
133, rue Ste-Anne - 02 33 90 78 95
Mme E. HALLAIS
14 rue Ste-Anne - 06 74 07 18 32
Mme A. DESREMEAUX
3320 route Nationale
La Marechallerie - 02 33 90 11 91
M.C. LEHERICY
31 rue Ampère - 02 33 68 67 94

Diététiciennes
Mme A.C. PESQUEREL
114 route de Lézeaux
ou 437 rue du Vieux Château
06 30 41 00 08
Mme C. HUET
31 rue Ampère - 02 33 69 10 05

Les rendez-vous de 2017

Vœux du Maire à la population le mardi 3 janvier 2017 à 18 h 30 salle Michel Fraboulet.

Repas des aînés le dimanche 26 mars 2017 à partir de 12 h, salle Michel Fraboulet.

Elections présidentielles les dimanches 23 avril (1er tour) et 7 mai 2017 (2e tour)

Elections législatives les dimanches 10 juin (1er tour) et 17 juin 2017 (2e tour).

Nuisances sonores
Les travaux de bricolage et de jardinage par des particuliers et susceptibles de procurer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse, perceuse, tronçonneuse...) ne peuvent être effectués que :
- **les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30**
- **les samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h,**
- **les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.**

Ramassage des ordures ménagères
Saint-Pair-sur-Mer : mercredi
Kairon : mercredi
Déchetterie de Mallouet :
route de Mallouet
50400 Granville
02 33 91 92 60.
Les encombrants et les déchets verts doivent être déposés à la déchetterie.
Hiver : lundi au samedi de 9 h. à 12 h. et 14 h. à 18 h. fermé le jeudi les jours fériés.
Été (1er juillet au 30 août) de 9 h à 18 h, lundi au samedi (sauf jours fériés) fermé le dimanche et jours fériés

Élections
Pour toute inscription sur les listes électorales, s'adresser au service « Elections » en mairie, se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile (de moins de 3 mois). Les inscriptions sont reçues jusqu'au 31 décembre 2016 (12 h 00) dernier délai.
Les Saint-Pairais ayant déménagé à l'intérieur de la Commune doivent le signaler au service afin de connaître leur nouveau bureau de vote.